

République Islamique de Mauritanie

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation



شرف إخاء عدل

**PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE  
DE TEVRAGH ZEINA**

**2021-2025**

**Rapport définitif**

**DECEMBRE 2020**

## Table des matières

<b>Sigles et abréviations</b> .....	3
<b>Résumé Exécutif</b> .....	4
<b>Introduction</b> .....	9
<b>I. Présentation Générale de la commune</b> .....	11
1. Situation géographique .....	11
2. Eléments sur le climat .....	12
3. Environnement, changements climatiques et risques de catastrophes.....	13
4. Eléments démographiques.....	13
<b>II. Bilan du diagnostic participatif</b> .....	16
A. Services sociaux de base.....	16
<b>A.1 Education</b> .....	16
<b>1.1. Enseignement primaire</b> .....	16
<b>A.1.2 L’enseignement préscolaire</b> .....	20
<b>A.1.3. Enseignement privé</b> .....	21
<b>A.1.4. Enseignement secondaire</b> .....	22
<b>A.1.5. Mosquées et Mahadras</b> .....	22
<b>A.2. Santé</b> .....	23
<b>1. Présentation du centre de santé de la Polyclinique</b> .....	23
<b>1.2. Appréciation du service de santé</b> .....	25
<b>A.3. Accès à l’eau et à l’électricité</b> .....	26
<b>A.4. Assainissement et traitement des eaux usées</b> .....	26
<b>A.4. Collecte des ordures ménagères</b> .....	26
<b>A.5. Urbanisme et aménagement du territoire</b> .....	27
<b>A.6. Environnement, changements climatiques et risques de catastrophes</b> .....	28
<b>A.7. Transport interurbain</b> .....	28
<b>A.8. Vulnérabilité et résilience</b> .....	29
<b>A.9. Jeunesse, sports et loisirs</b> .....	29
<b>A.10. La Société Civile</b> .....	30
<b>B. Analyse des secteurs économiques</b> .....	31
B.1. Les activités Commerciales.....	32
B.2. Les marchés .....	32
B.3. Les institutions financières et fonctions libérales.....	33
<b>III. GESTION COMMUNALE</b> .....	33
1. Missions de la commune .....	33
2. Organisation et ressources humaines.....	34

<b>2.1. Organigramme</b> .....	34
<b>2.2. Ressources humaines</b> .....	35
3. Patrimoine communal .....	36
4. Budget .....	37
5. Indicateurs de performance .....	38
<b>C. Synthèse du diagnostic participatif</b> .....	40
<b>IV. Vision stratégique</b> .....	46
A. Orientations et objectifs.....	47
B. Les axes de développement.....	47
<b>1. Le développement des services de base</b> .....	47
<b>2. Le développement Urbain</b> .....	48
<b>3. La Protection sociale et la bonne gouvernance</b> .....	49
C. Outils de mise en œuvre.....	49
<b>V. Plan d'actions 2021-2025</b> .....	51
1. Financement du plan d'actions.....	52
2. Modalités de mise en œuvre .....	53
<b>VI. MATRICE PLAN D'ACTION 2021-2025 Commune TVZ</b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>VII. FICHES DE PROJET</b> .....	58

## Sigles et abréviations

<b>CCC</b>	Cadre de Concertation Citoyenne
<b>DREN :</b>	Direction Régionale de l'Education Nationale
<b>IDEN</b>	Inspection départementale de l'éducation nationale
<b>MEFREN</b>	Ministère de l'Enseignement Fondamental et de la Réforme de l'Education Nationale
<b>MPME</b>	Ministère du Pétrole des Mines et de l'Energie
<b>MS</b>	Ministère de la Santé
<b>MCT</b>	Ministère du Commerce et du Tourisme
<b>MDR</b>	Ministère du Développement Rural
<b>MHA :</b>	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
<b>MESRSTIC</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Technologies de l'Information et de la communication
<b>MEJS</b>	Ministère de l'Emploi de la Jeunesse et des Sports
<b>MCARP</b>	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement
<b>ONSER</b>	Office National des Services d'Eau en Milieu Rural
<b>ONM</b>	Office National de Météorologie
<b>OMD</b>	Objectifs du millénaire pour le développement
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONS</b>	ONS
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile ;
<b>OSCL</b>	Organisation de la société civile locale
<b>OSP :</b>	Organisation Socioprofessionnelle
<b>PAGOURDEL</b>	Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au développement économique Local
<b>PDC</b>	Plan de Développement Communal
<b>PREP</b>	Programme de Renforcement de l'Ecole Publique
<b>RAF</b>	Responsable Administratif et financier
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SNDE</b>	Société Nationale de Distribution d'Eau
<b>SOMELEC</b>	Société Mauritanienne d'Electricité

## Résumé Exécutif

La commune de Tevragh Zeina fait face à un ensemble de défis qui affectent la qualité des services fournis, le cadre de vie des populations et l'appui aux couches vulnérables. Les résultats des diagnostics participatifs réalisés dans le cadre de cette étude ont montré une faible performance de l'enseignement fondamental, le manque de structures sanitaires de proximités, l'absence d'opportunités économiques en plus des problèmes d'urbanisme et d'environnement.

Au niveau de l'enseignement fondamental, les performances de l'école publique sont trop faibles à cause de l'absentéisme des enseignants, le manque de manuels pédagogiques, des difficultés de déplacement pour les enseignants dont les lieux de résidence sont éloignés des écoles de la commune. Dans certaines écoles, l'absence d'eau constitue aussi un handicap pour assurer l'hygiène des enfants et la propreté des salles de classe. L'école 5 constitue un cas particulier avec des classes en très mauvais état, des murs sur le point de s'écrouler et l'encombrement nuisible du marché. Il faut aussi mentionner les conséquences très graves de la pandémie du COVID 19 qui a perturbé l'année scolaire précédente se traduisant par de forts taux d'échecs scolaires, une augmentation de la déperdition scolaire, etc.

Sur le plan de la santé, la commune dispose d'un seul centre de santé qui malgré tous les efforts entrepris n'est plus en mesure de satisfaire la demande sanitaire d'une population dont le nombre a beaucoup augmenté ces dernières années. Néanmoins, elle abrite diverses structures sanitaires dont les services bénéficient à toute la population de Nouakchott (Hôpital national, centre de cardiologie, etc).

En termes d'accès à l'électricité, les populations de la commune font face à des problèmes d'approvisionnement qui s'accroissent durant l'été, en plus des délestages répétitifs, la puissance fournie par le réseau est souvent faible. Dans certains quartiers les réseaux électriques sont vétustes et ne respectent pas les normes en matière de sécurité ce qui conduit souvent à des pertes humaines.

Le taux d'accès à l'eau potable reste faible dans certains quartiers de la commune, notamment la zone nord. Les populations de ces quartiers sont obligées à recourir à des camions citernes pour s'approvisionner en eau. Selon les informations disponibles, l'ancien réseau de la SNDE n'est plus fonctionnel alors que le nouveau réseau n'a pas été étendu à tous les quartiers créant ainsi une situation assez difficile pour les populations de ces quartiers

Sur le plan d'urbanisme, L'absence d'un schéma directeur d'aménagement urbain pour la commune a conduit à une urbanisation qui ne respecte pas les normes usuelles. Ainsi des quartiers entiers ont été créés dans des zones inondables sans aménagements préalables ni d'espaces vitaux pour les besoins futurs des services sociaux. Les occupations des sols n'obéissent à aucune règle et reste du ressort des individus qui exploitent leurs parcelles sans aucun contrôle ni suivi permettant de garantir le respect du cadre de vie des citoyens et de leur sécurité. Les espaces publics sont occupés illégalement et les voies sont parfois étroites. Tandis que les réseaux d'eau potable et d'électricité sont réalisés suivant des tracés qui ne respectent pas les normes ce qui crée des fuites énormes sur les réseaux d'eau et des accidents pour les réseaux électriques.

Sur le plan économique, la commune abrite une grande diversité de services et d'activités : principaux marchés de la ville de Nouakchott, les plus grandes infrastructures hôtelières et touristiques, un nombre important d'entreprises de BTP et de services, etc. Ce potentiel constitue certes de gros avantages pour la commune et permet de penser que la commune est

« le petit paris » de la capitale Nouakchott. Mais ce statut de commune riche par ses hommes d'affaires, par l'entreprenariat des hommes et des femmes qui y résident ne doit masquer les nombreux problèmes que cela peut engendrer dont notamment : la non maîtrise de l'expansion des infrastructures commerciales, l'insécurité au niveau des grands marchés, la faible prise en compte des mesures d'hygiène en particulier en cette période de pandémie, etc.

La vision stratégique de la commune de Tevragh Zeina se base sur ces potentialités, les contraintes auxquelles elle fait face, les aspirations des populations, ces besoins en termes de développement et le programme de la nouvelle équipe municipale. Cette vision s'inscrit tout d'abord dans le cadre de la vision nationale en matière de développement local définie dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCRAPP) tout en intégrant les principes directeurs de la stratégie nationale de décentralisation et de développement local.

Tout en capitalisant les acquis des interventions antérieures, il s'agira d'adopter une vision qui devrait à terme permettre aux habitants de la commune de bénéficier de services sociaux de qualité, de disposer de cadre de vie adéquat et d'avoir accès à de meilleures opportunités économiques.

Cette vision qui se veut inclusive repose ainsi sur cinq principaux piliers qui sont : le potentiel économique, le dynamisme et la créativité de la population, le potentiel de la jeunesse, la position géographique et l'interaction avec l'environnement national et international.

La commune dispose d'un énorme potentiel économique en raison de sa position géographique et du nombre importants d'institutions et d'entreprises installées sur son territoire. La contribution des opérateurs économiques au développement de la commune se limite essentiellement au paiement de certaines taxes et impôts dont les montants sont trop faibles et le recouvrement irrégulier. L'installation anarchique des ateliers, commerces et autres prestataires de services a créé des situations complexes pour la gestion urbaine de la commune. Organiser et valoriser cette dynamique économique constitue l'un des principaux piliers de cette vision.

Le second pilier s'appuie sur l'existence d'une population dynamique et créative pouvant jouer un rôle plus important dans le développement économique de la commune si les conditions requises sont réunies. En effet, on dénombre des centaines d'activités économiques dont le développement pourrait créer beaucoup d'emplois, générer plus de revenus et augmenter le montant des taxes communales.

L'existence d'une jeunesse active et dynamique est un atout qui peut contribuer au développement économique de la commune à travers des formations qualifiantes et des appuis appropriés. Sur le plan sportif et culturel, cette jeunesse joue déjà un rôle important dans la promotion du sport au niveau de la commune qui pourra se développer davantage grâce à cette nouvelle vision qui place les jeunes au cœur de ces préoccupations.

La position géographique de la commune située au centre de la ville de Nouakchott crée à la fois un défi pour la gestion urbaine tout en ayant un impact positif sur le développement des activités économiques au niveau de la commune. Ainsi, la gestion de l'urbanisme constituera un des piliers de la stratégie de développement de la commune.

La coopération intercommunale et décentralisée est un outil important pour le développement de projets intercommunaux tout comme pour la mobilisation d'assistance technique et de financements. Dans ce cadre des liens entre les communes limitrophes et la région seront développés pour une meilleure gestion des problématiques du transport de l'assainissement et

de l'environnement. La coopération décentralisée sera mise à profit pour le développement des outils modernes de gestion urbaine et de renforcement de capacités.

Pour concrétiser cette vision un plan de développement communal a été proposé. Il définit les orientations, les objectifs ainsi que les résultats escomptés pour assurer un développement durable et inclusif de la commune. Ce plan s'appuie sur une stratégie multidimensionnelle dont les objectifs globaux s'articulent, autour d'une amélioration de l'offre des services de base, une relance de l'économie urbaine et une gestion efficace de l'urbanisation. Les trois dimensions, qui se complètent, s'articulent, à leur tour, autour d'une batterie d'objectifs spécifiques et de résultats attendus conduisant à la mise en œuvre d'une multitude d'activités à conduire par un ensemble d'acteurs sous la direction du conseil municipal.

Ainsi on distingue trois principaux axes sur lesquels repose le plan de développement : i) le développement des services de base, ii) le développement urbain et iii) la protection sociale et la bonne gouvernance.

### **Le développement des services de base**

L'accès à des services sociaux de base de qualité est l'un des axes les plus importants de cette stratégie. L'objectif visé à travers cet axe est d'assurer aux populations de la commune l'accès à une éducation de base de qualité, la disponibilité de services de santé de proximité, l'accès continu à une eau potable et une énergie à coût abordable en plus d'un système de transport sécurisé.

Dans le domaine de l'éducation, le Programme de Renforcement de l'École Publique lancé par la commune en 2019 au profit de trois écoles pilotes devrait être poursuivi afin de toucher à terme l'ensemble des écoles de la commune. Cette initiative a pour but de revaloriser l'école publique tout en assurant une éducation de base de qualité pour les couches vulnérables. Dans ce cadre l'accent sera mis sur la qualité de l'enseignement à travers une série d'activités qui permettront d'assainir l'espace des écoles, d'engager les enseignants, de disponibiliser les outils et équipements utiles tout en mobilisant l'ensemble des acteurs. Au niveau du préscolaire, l'accent sera mis sur une plus grande accessibilité des enfants issus des ménages vulnérables alors que les Mahadras seront appuyées tout en créant des passerelles permettant à leurs étudiants d'accéder plus facilement à l'enseignement formel. Le renforcement des moyens des services de l'éducation et la mise en place de cantines sont des activités tout aussi importantes.

Sur le plan de la santé, le système de santé de base de la commune sera renforcé en moyens humains, en équipement et en infrastructures. Le programme de prise en charge des indigents sera consolidé en plus de l'accès aux médicaments subventionnés. La lutte contre les maladies en lien avec l'insalubrité fera partie des activités prioritaires visant à éradiquer ces fléaux. La protection contre la COVID19 sera renforcée à travers une généralisation du programme Wash et une plus grande sensibilisation des populations sur les méthodes de protection.

L'amélioration de l'accès des populations de la commune à l'eau potable constitue l'un des principaux objectifs de ce plan d'actions tout comme l'accès à l'énergie et la promotion de l'énergie solaire. Ainsi les structures en charge de ces aspects seront engagées dans une dynamique consensuelle pour la mise en place d'un programme d'investissement permettant à terme d'améliorer l'accès des populations à une eau potable et une énergie à coût abordable.

### **Le développement Urbain**

Les Commune fait face à une multitude de problèmes sur le plan urbanistique qui ont eu comme conséquences la création de quartiers dans des zones inondables, l'occupation illégale

des espaces publics et privés, l'absence d'espaces verts et d'aires de détente, l'insalubrité de certains quartiers et le manque de voies urbaines aménagées. Dans le cadre de cet axe, il sera question tout d'abord de mettre en place les outils modernes de gestion de l'urbanisation pour réorganiser l'espace et encadrer l'évolution spatiale de la commune. Cette approche nécessitera l'engagement de l'ensemble des acteurs concernés afin de créer une coordination permettant de mieux gérer l'espace et faire respecter les normes urbaines. Les inondations saisonnières et les zones marécageuses seront traitées dans le cadre d'une approche globale d'assainissement de la commune.

Pour assurer une meilleure fluidité de la circulation au niveau de la commune, un plan d'aménagement de parcs et voiries sera réalisé par le biais d'un partenariat public-privé. Les espaces commerciaux seront réorganisés afin de décongestionner les zones à forte concentration et des mesures de lutte contre les incendies et de sécurité des biens et des personnes seront prises. Ces espaces étant des zones potentielles de propagation des maladies virales, des aménagements seront réalisés pour assurer les conditions d'hygiène adéquates.

La question de l'occupation des espaces et la divagation des animaux feront l'objet d'une action qui devra permettre sur la période de ce plan d'action d'assainir l'espace public et améliorer le cadre de vie des populations.

La composante jeunesse comportera un certain nombre d'activités qui portent sur l'appui des structures sportives, le développement du sport au niveau des quartiers et l'aménagement des aires de jeu. Un centre d'écoute pour jeune sera mis en place pour créer un espace de dialogue et de recherche sur toutes les questions relative à la promotion de la jeunesse.

Le volet économique de cet axe portera sur le développement des initiatives locales. Dans ce cadre un fonds d'appui aux initiatives locales sera mis en place pour accompagner les individus ou entreprises ayant des projets qui créent de l'emploi, participent au développement urbain et améliorent le cadre de vie des populations de la commune.

### **La Protection sociale et la bonne gouvernance**

Au niveau de la commune il existe une grande population vulnérable constitués de mendiants, de personnes infirmes et de cas sociaux. Selon le dernier recensement réalisé par la commune, plus de 2 000 personnes indigentes résident au niveau de la commune. La commune accorde une importance particulière à cette frange de la société pour laquelle plusieurs appuis sont apportés. Au titre de la présente stratégie, il s'agira de mettre en place un programme de protection sociale qui comportera un volet assistance et un volet formation et autonomisation. Le volet assistance est destiné aux personnes dont l'état de santé ne leur permet plus d'exercer une activité alors que le second volet vise les personnes ayant des capacités leur permettant de réintégrer la vie active. Pour cette dernière catégorie, des formations qualifiantes seront réalisées en plus de financements pour la création d'activités économiques.

La catégorie des mendiants et enfants de la rue feront l'objet d'un programme spécial dont l'objectif à terme est de mettre fin à ces phénomènes. Les expériences antérieures dans ce domaine seront valorisées pour garantir la réussite de ce programme.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, l'institution communale sera dotée de l'ensemble des outils nécessaires pour assurer un pilotage efficace. Ainsi, une réorganisation du personnel communal sera réalisée afin de disposer de ressources humaines compétentes capables de conduire les différents programmes et projets prévus par cette stratégie.

Pour améliorer les recettes fiscales, une mise à jour du fichier des contribuables sera réalisée en plus d'une restructuration des structures de recouvrement. Le personnel communal suivra des formations en fonction des besoins de même que les membres du conseil municipal.

La société civile qui joue un rôle important dans le secteur social constitue un partenaire qui devra être impliqué fortement durant tout le processus d'élaboration et de mise en œuvre de cette stratégie. Des mécanismes de concertation appropriés seront mis en place pour la mobilisation de la société civile dans son ensemble.

Un dispositif de suivi-évaluation de cette stratégie sera créé. Il comportera un noyau dur au niveau de la commune tout en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs, notamment étatiques pour assurer un suivi efficace permettant de mieux orienter la mise en œuvre de la stratégie. Le coût global de ce plan d'actions pour la période (2021-2025) est de **488 700 000 Ouguiyas**.

## Introduction

La Mauritanie a élaboré en 2016 sa nouvelle stratégie de développement à moyen et long terme pour la période 2016-2030, dénommée Stratégie de Croissance Accélérée et de prospérité Partagée (SCAPP). Elle constitue le cadre de référence pour toutes les actions de développement entreprises par l'Etat, les organismes publics et socioprofessionnels, les Partenaires Techniques et financiers ainsi que le secteur privé. La SCAPP succède au cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) mis en œuvre sur la période 2001-2015. Tout en capitalisant sur les acquis du CSLP, la SCAPP veut instaurer une nouvelle dynamique de développement qui mobilisera l'ensemble des acteurs en particulier le secteur privé et la société civile dont le rôle dans les stratégies précédentes a été en deçà des attentes.

La vision de développement de la SCAPP, favorise une croissance économique accélérée, diversifiée, inclusive, durable, réductrice des inégalités. Pour assurer cette croissance, trois leviers correspondant aux objectifs stratégiques ont été retenus. Il s'agit de : i) Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, ii) Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base et iii) Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions, notamment à travers la consolidation de l'Etat de droit et la démocratie, la cohésion sociale et l'équité, la sécurité, et le respect des droits humains, l'efficacité de la gestion économique, financière et environnementale, ainsi que l'approfondissement de la décentralisation. Le développement local et la décentralisation constituent ainsi l'un des chantiers les plus importants de la SCAPP qui fait du renforcement de la politique de décentralisation un objectif majeur.

La politique sectorielle du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC) accorde une importance capitale à la décentralisation en tant vecteur de promotion de bonne gouvernance et développement local. C'est dans ce cadre que la régionalisation a été instituée pour impulser le développement local et créer un cadre d'harmonisation et de pilotage au niveau des régions.

Le renforcement de capacités et des moyens des communes sont des objectifs importants de la politique de décentralisation qui a mis en place un certain nombre d'outils pour viabiliser l'institution communale en lui accordant les financements et les compétences lui permettant de jouer le rôle qui lui est dévolu.

Le conseil municipal de la commune de Tevragh Zeina, s'est engagé dès son investiture à honorer ses engagements aux populations de la Commune à travers l'élaboration d'un plan de développement qui devrait permettre à terme d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité, de développer les initiatives économiques et de créer un cadre de vie décent pour les populations de la commune.

Pour la réalisation de ce plan, la commune a sollicité l'appui du PNUD, qui a pris en charge le financement de cette étude à travers le programme PAGOURDEL.

L'objectif de cette étude est l'élaboration d'un plan de développement communal de la commune de Tevragh Zeina qui traite les problèmes qui entravent son développement, met en valeur ses potentialités et proposent des pistes de solution capables d'impulser un développement économique et social équitable et inclusif.

Dans ce cadre et sous la supervision du Maire de la commune et ses collaborateurs, le consultant a élaboré une méthodologie, pour la réalisation de l'étude, qui a été validée par la commune.

La méthodologie adoptée consistait dans le cadre d'une démarche participative, à établir l'état des lieux de la commune en s'appuyant sur les données existantes et les résultats des réunions organisées avec le maire et les acteurs locaux (services techniques, associations, élus ; etc.)

- Entretiens avec les responsables techniques et administratifs de la commune. Chacun en ce qui le concerne a produit toutes les données techniques susceptibles de répondre aux exigences du diagnostic
- Des visites de terrain ont été effectuées au niveau des écoles de la Moughataa et en particulier au niveau des 3 écoles pilotes du projet. Ces visites effectuées en compagnie du coordinateur du projet pilote et de l'IDEN de la Moughataa ont permis de rencontrer le corps enseignants, les directeurs d'écoles et quelques parents d'élèves mais aussi de partager les idées sur l'état des écoles et les problèmes posés par les différents interlocuteurs ;
- Visite du centre de santé de la polyclinique et entretiens avec le médecin chef et son staff ;
- Entretiens avec les personnes ressources ;
- Tenue d'une réunion avec quelques représentants du CCC ;
- Exploitation et analyse de la documentation disponible et en particulier le PDC 2013-2017 ;
- Exploitation et analyse des informations recueillies auprès des différents interlocuteurs ;
- La Restitution des résultats du diagnostic au maire de la commune et au staff technique
- Partage des résultats du diagnostic avec quelques membres du CCC et recueil de leurs contributions ;

Pour la partie analyse des problèmes et planification, le consultant a travaillé étroitement avec les responsables techniques, administratifs et financiers de la commune avant de proposer les axes stratégiques et les priorités pour les prochaines années.

Ce travail a été par la suite partagé avec le CCC et avec les personnes ressources avant d'être soumis en plénière au conseil municipal.

L'analyse de la situation de la commune a permis de mettre en exergue les contraintes qui entravent le développement de la commune, ses potentialités et ses atouts.

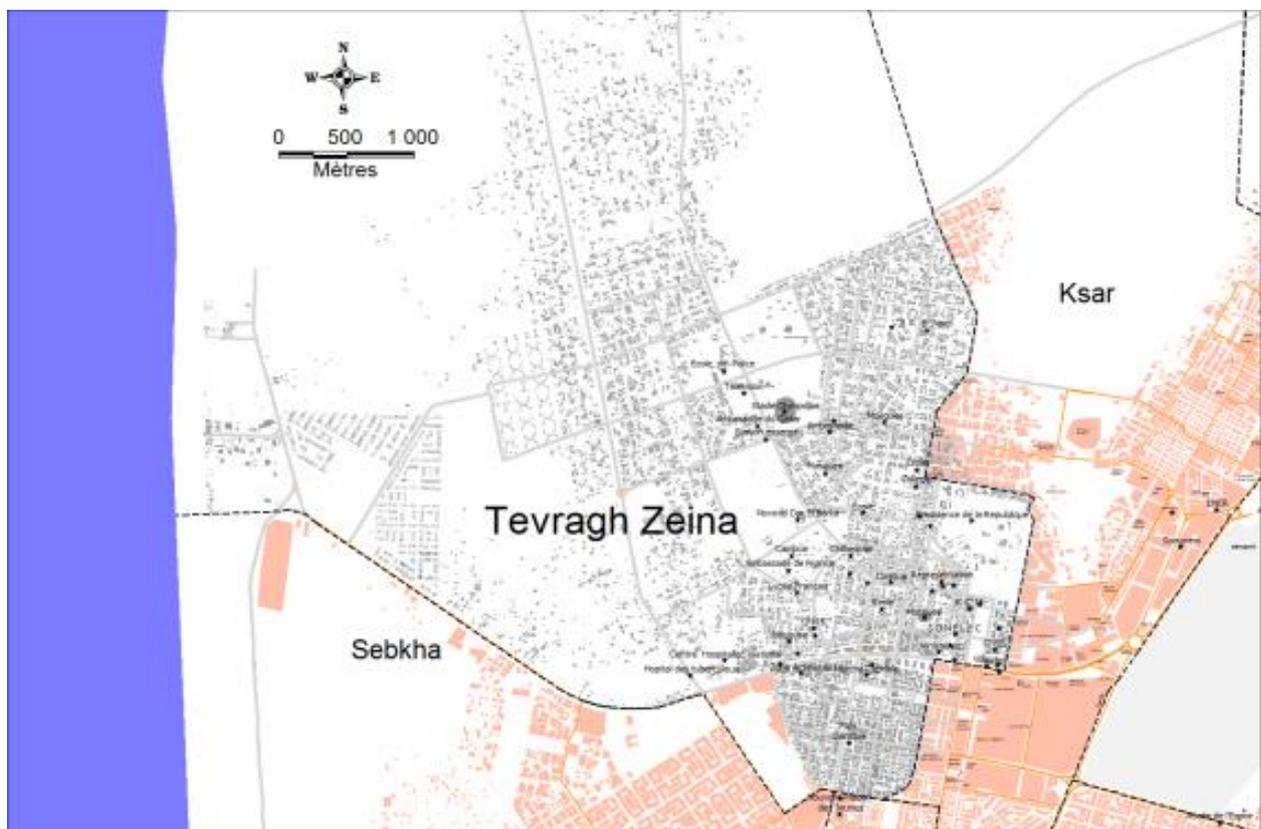
Sur la base des résultats de cette analyse, un plan de développement économique local a été proposé. Il se distingue par la simplicité, le réalisme, la flexibilité et l'adaptabilité aux réalités de la commune.

# I. Présentation Générale de la commune

## 1. Situation géographique

Située au cœur de la capitale Nouakchott, la commune de Tevragh Zeina a une position géographique privilégiée renforcée par son statut administratif et politique. Ayant abrité les premières habitations et les premières institutions politiques, administratives, et économiques, la commune accumule ainsi toutes les pesanteurs de son histoire et de son évolution politico-administrative.

La Commune de Tevragh Zeina a une superficie d'environ 65 Km<sup>2</sup> et un périmètre total de 45 km, dont 15 km sur le littoral. Les limites spatiales de la commune ont connu une forte densification vers le Nord-Nord-Ouest avec la construction de l'aéroport de Nouakchott, de l'université et du centre international des conférences « AL Mourabitoune ». Cette extension de l'occupation de l'espace donne à la commune davantage d'importance politique et administrative mais engendre aussi des défis importants en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.



*Carte des limites de la commune de Tevragh Zeina (Source : PDC 2013-2017)*

Au niveau de la commune de Tevragh-Zeina, la nature des sols constitue une particularité dans la mesure où ils sont fortement influencés par la proximité de l'océan atlantique qui en plus donne à la commune un cachet particulier de ville littorale avec ce que cela peut impliquer comme enjeux et défis sur le plan social et environnemental.

Les sols sont principalement, constitués des formations salines (gypse, hydride, sel, etc.), d'argiles, de calcaires, de grès, de dolomies et de sables. Ces sols se composent en surface soit de strates de faluns coquilliers fossilisés, soit de sable fin en provenance du littoral ou du

cordon dunaire. Les sols sont, donc essentiellement, minéraux sableux avec des horizons peu différenciés, et des teneurs en matières organiques faibles, peu favorables aux cultures, mêmes irriguées.

## 2. Eléments sur le climat

La position géographique de Nouakchott sur la bordure océanique du Sahara lui confère les caractéristiques d'un désert côtier marqué par la présence d'un courant marin froid. La commune est soumise à l'influence saisonnière de différents régimes de vents dont les plus fréquents proviennent des secteurs Nord 33 %, Nord-Ouest 22 % et Nord -Est 14 %.

Sous l'effet de l'influence maritime et des courants principaux des masses d'air, Nouakchott présente trois types de saisons à savoir i) la saison froide allant d'octobre à janvier où la température moyenne est de l'ordre de 19°C, ii) la saison chaude allant de février à juin avec des températures élevées pendant le jour de l'ordre en moyenne de plus de 32 °C et iii) la saison plus ou moins tiède et humide allant de juillet à septembre, caractérisée par la période hivernale.

Le climat de la ville de Nouakchott en général et de Teveragh Zeina en particulier est à l'origine de l'installation d'une bonne partie de la population et de diverses infrastructures et de grandes institutions nationales et internationales sur le territoire de la commune. Les maxima de températures journalières oscillent entre 28,4 et 36,4 °C et le minima entre 14,6 et 25,7°C.

### Les eaux superficielles

Les eaux superficielles sont réduites à des mares peu profondes à cause de la sécheresse du climat et de la perméabilité d'une grande partie des terrains. Ces mares se forment suite aux rares épisodes pluvieux significatifs, dans les zones basses colmatées par les argiles telles que les fonds de dépressions interurbaines et la Sebkh. Ces eaux superficielles dont la plupart sont liées aux pluies des mois de décembre - janvier et aux infiltrations des eaux usées sont à l'origine de la naissance de zones marécageuses dans diverses parties de la commune occasionnant ainsi des problèmes d'assainissement et de santé. Les derniers travaux d'assainissement n'ont pas permis de résorber les problèmes liés à l'arrivée des pluies. La commune est régulièrement confrontée à la stagnation des eaux sur les artères publiques après l'arrivée de chaque pluie.

Cette situation qui se présente régulièrement constitue pour la commune une grande préoccupation en l'absence de moyens et de prérogatives propres lui permettant de faire face à cette situation qui entame son image et sa crédibilité auprès des citoyens et des opérateurs économiques et financiers.

**Les eaux stagnantes :** Les dommages causés par les eaux stagnantes se produisent lorsque la quantité de précipitations quotidiennes est de 30 mm ou plus et que les routes et les zones résidentielles sont déjà inondées. En l'absence d'un système urbain de drainage des eaux, l'eau contaminée reste exposée à la surface du sol ce qui cause de mauvaises odeurs et la détérioration des conditions sanitaires.

**Qualité de l'air:** En l'absence d'études spécifiques sur la qualité de l'air et à la pollution au niveau de Nouakchott, il est possible tout de même de mentionner l'existence de vents qui transportent les particules de sables et de poussière affectant la qualité de l'air mais aussi la présence d'une pollution sans doute encore faible liée à la circulation automobile de plus en plus dense et à la présence de petites unités industrielles contribuant à la pollution de l'air.

Au niveau de la commune, la faible densité d'espaces verts et la destruction au cours des dernières années des grands arbres qui longeant les principaux axes routiers de la ville de Nouakchott sont autant de facteurs contribuant à diminuer la qualité de l'air et favorisant la production et la circulation de particules poussiéreuses nuisibles à la santé.

### 3. Environnement, changements climatiques et risques de catastrophes

Ces différentes questions de plus en plus à l'ordre du jour doivent interpeller les autorités communales aussi bien en termes de réflexion que de planification stratégique.

Au niveau de la commune de Tevragh Zeina, les défis à relever sur ce plan sont importants et diversifiés en lien avec la diversité des problèmes liés à l'environnement : risques d'inondation et de remontée de la mer constituent une véritable menace soulevée de temps à autre par les spécialistes et les différentes études techniques. Les dernières pluies ont mis en exergue la fragilité du tissu urbain et l'existence de plusieurs quartiers à haut risques.

L'extension de la ville vers l'océan et les activités d'extraction de sable sur le littoral sont une menace pour l'avenir de la ville et surtout des quartiers qui s'établissent de plus en plus sur le littoral.

### 4. Eléments démographiques

Selon les données du recensement de 2013, la population totale de la Mauritanie est chiffrée à 3. 537. 000 habitants et celle de la ville de Nouakchott est de 958 000 habitants environ.

La population de la ville de Nouakchott a augmenté de manière considérablement, plus rapidement que celle du reste du pays. Le taux de croissance de la ville de Nouakchott était de 4,3% entre 2000 et 2013 tandis que celui de la Mauritanie était de 2,7 % pour la même période.

L'augmentation de la population est principalement liée à l'exode rural et à la recherche d'opportunités d'emplois et de services plus importantes à Nouakchott par rapport au reste du pays.

Si la population de Nouakchott dans son ensemble a connu une augmentation considérable, cette augmentation est variable d'une commune à une autre comme le montre le tableau suivant. La commune de Tevragh Zeina attire moins d'habitants dans la mesure où les populations qui viennent s'installer à Nouakchott sont à la recherche de parcelles ou de zones où le coût de la vie est encore abordable. Ces deux facteurs défavorisent la commune de Tevragh Zeina qui du coup ne constitue pas une destination privilégiée pour les populations venant s'installer à Nouakchott.

**Tableau N°1 : Evolution de la population 2000-2013**

Communes	2000	2013	Taux de croissance annuelle %
Ksar	43531	47233	0.63
Tevragh Zeina	48093	46336	- 0.29
Sebkha	63474	72245	1.00

Source : ONS

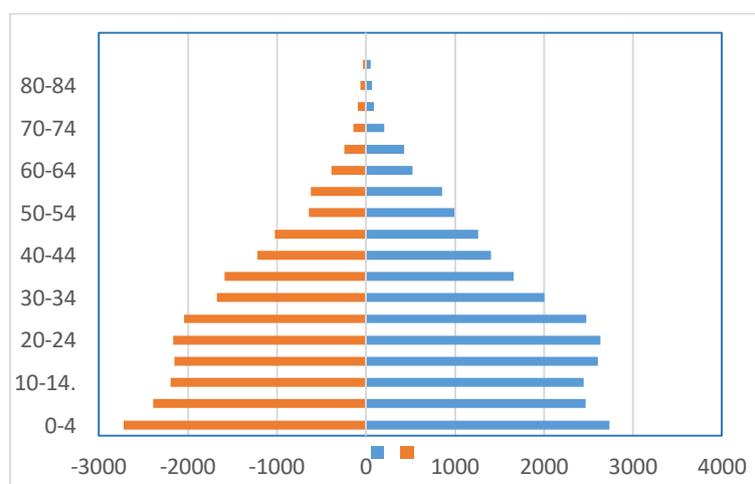
La population totale est de 46 336 habitants dont 21434 de femmes soit 46% ; Comme pour le reste du pays, la population est très jeune comme le montre la pyramide des âges ci-dessous.

**Tableau N°2 : Population de la commune de Tevragh Zeine par tranche d'âge (2013)**

Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total
0-4	2735	2725	5460

5-9	2469	2393	4862
10-14	2446	2200	4646
15-19	2602	2153	4755
20-24	2633	2165	4798
25-29	2476	2045	4521
30-34	2008	1678	3686
35-39	1655	1589	3244
40-44	1405	1224	2629
45-49	1260	1024	2284
50-54	993	640	1633
55-59	855	622	1477
60-64	525	392	917
65-69	429	246	675
70-74	203	142	345
75-79	91	94	185
80-84	63	66	129
85 +	54	36	90
Total	24902	21434	46336

**Figure : Pyramide des âges de la commune de Tevragh Zeina (RGPH, 2013)**



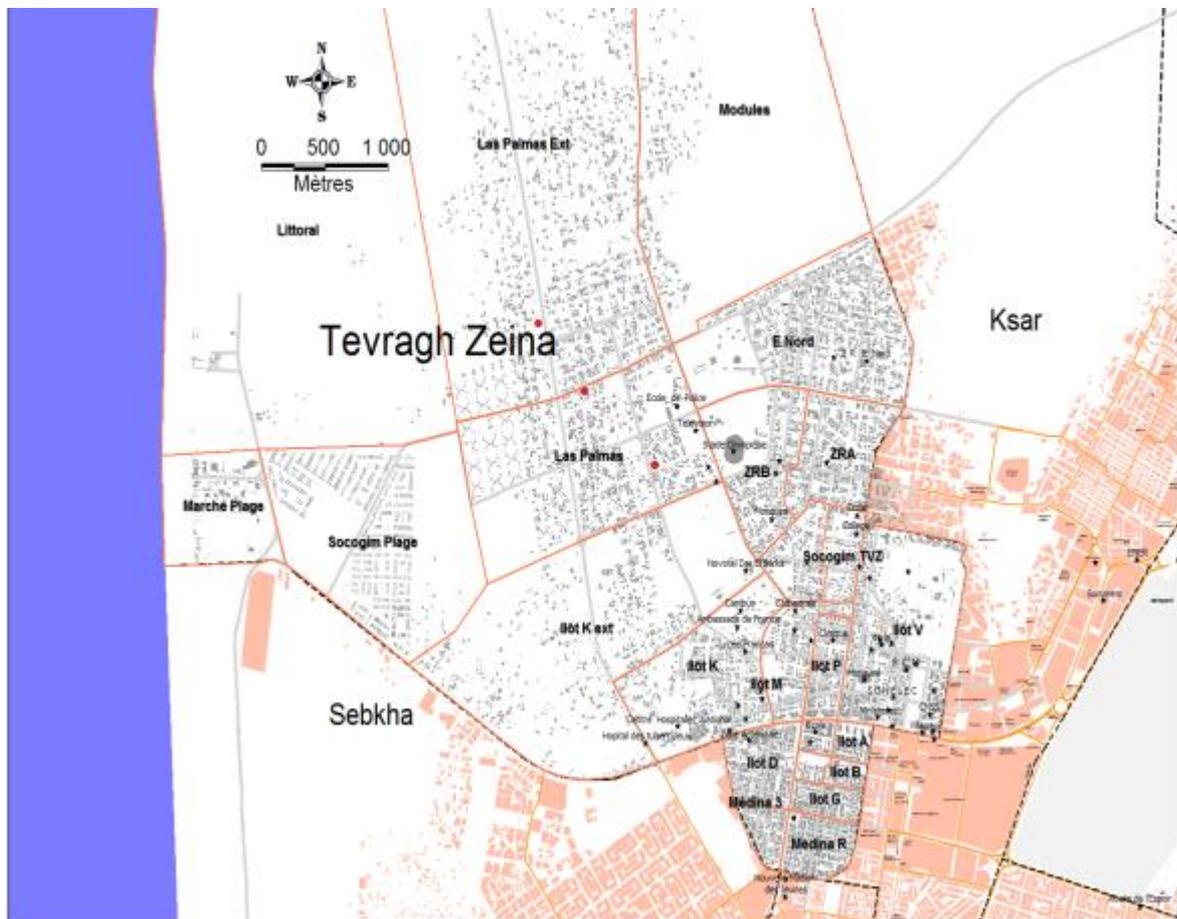
Carrefour de tous les espoirs mais aussi de toutes les peines et les déceptions de la vie urbaine, la commune de Tevragh Zeina abrite sur son territoire une population hétérogène dont les effectifs sont plus importants pendant le jour.

Pour les responsables de la commune, la commune de Tevragh Zeina est le foyer de diverses activités et de services qui en font une destination principale pour les 2/3 de la population totale de Nouakchott surtout pendant le jour. Cette pression n'est malheureusement pas prise en compte dans les statistiques nationales sur la population de la commune.

**Atouts :**

- La commune abrite une population importante et diversifiée ;

- La jeunesse de la population qui réside à temps plein ou à mi-temps au niveau de la commune en fait un potentiel ;
- La présence d'une population importante favorise le développement d'activités commerciales, la création de richesses et le développement des échanges socio-économiques ;



Carte des quartiers de la commune (Source MHUAT)

Pour les besoins du recensement fiscal, la commune a été divisée en huit (8) zones distinctes avec pour chacune des limites plus ou moins stabilisées :

**Tableau N°3 : Limite des quartiers de la commune.**

N° de Zones	Limites
1	Clinique - Mosquée Marocaine
2	Carrefour clinique - marché de la capitale
4	Des jardins - Carrefour BMD en passant par Escadron
5	Avenue Jema Abdel Nasser - Carrefour Mauritel
6	Carrefour Mauritel-Université
7	Carrefour Sabah-Cité plage
8	Affaires Etrangères-Centre Emetteur

Source : Service recouvrement de la Mairie

Cette répartition bien que réalisée à des fins fiscales donne au lecteur une idée des limites géographiques de la commune et complète la carte des quartiers présentée ci-contre.

## II. Bilan du diagnostic participatif

Les réunions organisées avec les différents acteurs de la commune ont permis d'établir l'état des lieux de l'ensemble des secteurs socio-économiques de la commune. La présente analyse s'est basée sur les données statistiques, les informations disponibles au niveau de la documentation existante et les points de vue des acteurs de développement de la commune

### A. Services sociaux de base

Dans cette partie, il s'agira d'analyser l'ensemble des secteurs sociaux en plus d'autres volets tels que l'urbanisme, l'assainissement, l'environnement et la société civile. Le manque de données statistiques n'a pas permis pour certains secteurs de faire une analyse assez profonde. En effet, pour les secteurs de l'urbanisme, de l'hydraulique de l'énergie et de l'assainissement, les statistiques sont inexistantes ou inaccessibles.

#### A.1 Education

L'analyse portera essentiellement sur le fondamental qui relève de la compétence de la commune en plus du préscolaire et des Mahadras.

##### 1.1. Enseignement primaire

**L'architecture pédagogique du secteur primaire :** La Moughataa de Tevragh Zeina est prise en charge (volet administratif et pédagogique ) par une Inspection départementale de l'enseignement disposant de trois (3) inspecteurs et de neuf (9) conseillers pédagogiques qui se partagent les dix écoles publiques en plus des 50 écoles privées qu'abrite le territoire de la commune. Ce personnel d'encadrement et d'accompagnement pédagogique a la responsabilité d'assurer le suivi et l'encadrement du personnel enseignant et des directions. Ce personnel est confronté à divers problèmes qui réduisent son efficacité dont notamment le nombre réduit de conseillers, le manque de moyens pour assurer le suivi et le manque d'équipements bureautiques.

Au niveau de la plupart des écoles, on note le manque de manuels scolaires aussi bien pour les enseignants que pour les élèves et l'insuffisance des sessions de formation et de perfectionnement destinées aux enseignants et au personnel d'encadrement. Au niveau de la plupart des écoles, (Chavii, Ilot K, Ecole 5, etc) les enseignants ne disposent pas de bureaux et encore moins de placards alors que certaines écoles manquent de tables bancs.

**Tableau N°4 : répartition du personnel par école**

	Enseignants Fonctionnaires			Total
	Bilingue	Français	Arabe	
Excellence	2	8	10	20
Ecole Langues	9	0	0	9
Capitale 5	0	5	9	14
Imam Chavii	0	3	7	10
Tevragh Zeine	0	5	16	21
Ibn Sina	1	5	7	13
Khaled	0	3	7	10

Ilot K	1	3	8	12
Aghnowdert	1	2	4	7
Cité Plage	0	4	5	9
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>38</b>	<b>73</b>	<b>125</b>

Source : DREN 2020

**Le Personnel enseignant :** Au niveau des dix écoles de la commune les cours sont assurés par cent vingt-cinq (125) enseignants tous fonctionnaires dont la plupart assurent les cours d'arabe comme le montre le tableau ci-dessus.

Si dans toutes les écoles, les femmes enseignantes sont présentes et se déploient courageusement pour assurer le service, l'école Imam Chavii se singularise par le fait que tout le personnel enseignant est composé de femmes.

**Les effectifs des élèves :** La commune abrite dix écoles bénéficiant à 3237 élèves dont 1557 filles soit 48 % de l'effectif total des élèves.

Tableau N°5 : Répartition des élèves par école.

Nom Ecoles	Nombre d'élèves		
	Elèves	Dont Filles	% Filles
Excellence	408	151	37
Ecole Langues	198	83	41,92
Capitale 5	432	201	46,53
Imam Chavii	286	141	49
Tevragh Zeine	440	211	47,95
Ibn Sina	399	196	49
Khaled	429	227	52,91
Ilot K	206	94	46
Aghnowdert	245	150	61
Cité Plage	194	103	53
<b>Total</b>	<b>3237</b>	<b>1557</b>	<b>48</b>

Source : Inspection Départementale (Décembre 2020).

### Capacités d'accueil des écoles publiques

Les écoles de la Capitale 5, de Tevragh Zeina, de Ibn Sina et de Khaled sont les plus importantes en termes d'effectifs avec pour chacune plus de 350 élèves. Les écoles Excellence, Aghnowdert et Imam Chavii viennent en deuxième position avec des effectifs dans la fourchette des 300 élèves. La troisième place est occupée par les écoles de Cité plage, de l'école Khayar ou école de Langues et de l'école Ilok K avec des effectifs dans la fourchette des 200 élèves.

L'école 5 et Ibn Sina et dans une moindre mesure Tevragh Zeina se distinguent par le nombre important d'élèves par salle de classes avec plus de 60 élèves par salle de classe alors que les écoles Cité Plage et Ilot K et dans une moindre mesure Aghnowdert présentent de faibles effectifs par salle de classe (moins de 50 élèves).

Ces chiffres plus ou moins variables d'une école à une autre reflètent les faibles capacités d'accueil au niveau de la majorité des écoles de la commune mais aussi dénotent d'un

déséquilibre au sein de la commune entre écoles avec d'importants effectifs et écoles avec de faibles effectifs.

### La répartition géographique des écoles publiques

Si la plupart des écoles de la commune sont dans des espaces géographiques plus ou moins favorables, l'école 5 vit une situation particulière liée à l'envahissement des alentours immédiats de l'école par le marché, les étales de commerces, les ateliers de soudure, etc.

L'école d'Aghnodert située à proximité du Plais des Congrès AL Mourabitoune est à près de 16 km de Nouakchott ce qui pose un certain nombre de problèmes dont la difficulté de déplacement pour les enseignants et du suivi pédagogique.

### Etat des infrastructures scolaires

Comme le montre le tableau ci-dessous, les dix écoles de la Moughataa sont dans un bon état dans leur ensemble excepté l'école 5 dont seulement deux salles de classes sont estimées en bon état.

Tableau N°6 : Etat des infrastructures scolaires

Ecoles	Béton			
	Excellent	Moyen	Médiocre	Total Salles
Excellence	9			9
Ecole Langues	8			8
Capitale 5	2	5	10	17
Imam Chavii	6			6
Tevragh Zeine	11			11
Ibn Sina	21			21
Khaled	8			8
Ilot K	6			6
Aghnowdert	8			8
Cité Plage	8			8
Total	87	5	10	102

Source : IDEN, 2020

La visite effectuée au niveau de cette école permet de confirmer que de gros efforts doivent être entrepris pour réhabiliter de fond en comble cette école dont la création remonte aux années soixante-dix. Dans cette école, les bâtiments construits récemment comme les anciens bâtiments sont tous dans un état délabré (Toitures, dallage poussiéreux, fenêtre cassées, portes délabrées, etc). Les anciennes latrines remplacées par de nouvelles latrines sont totalement délabrées et constituent un danger pour les enfants qui continuent à les utiliser malgré les mises en garde des enseignants et du directeur.

Le Projet de Renforcement de l'Ecole Publique mis en œuvre par la commune dans le cadre du présent mandat, est une tentative de remise de l'ordre, dans un cadre participatif entre les différents acteurs concernés par cet important secteur (Corps enseignant, les Parents d'élèves et la Mairie). L'approche retenue sert à fédérer les différents efforts pour l'atteinte des objectifs visés.

Le projet vise les objectifs spécifiques ci-dessous :

- *Contribuer à réduire les inégalités d'accès à un enseignement de qualité ;*
- *Renforcer les cours dispensés (qualité et quantité) ;*
- *Rendre disponible les outils scolaires et pédagogiques (cahiers, livres, stylos, sacs,...etc) ;*
- *Uniformiser la tenue de l'écolier ;*
- *Accroître le taux de scolarisation ;*
- *Renforcer les apprentissages ;*
- *Améliorer les conditions d'hygiène en milieu scolaire ;*
- *Améliorer les conditions d'enseignement ;*
- *Améliorer le taux de réussite des élèves ;*
- *Sécuriser les écoles.*

Pour l'année scolaire 2018-2019, les activités du Projet ont porté sur :

- Identification des besoins en réhabilitation au niveau des trois écoles
- Distribution des uniformes scolaires et des cartables avec kit pédagogique complet pour les élèves des trois écoles ; 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année
- Versement d'une rémunération mensuelle au personnel éducatif et d'encadrement (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année)
- Organisation des cours de rattrapage pour les cinquième et sixième années.
- Coordination continue avec l'inspection et l'administration régionale.
- Travail de suivi et encadrement des enseignants.
- Tenue de réunions périodiques avec les parents d'élèves et le personnel éducatif.

Pour l'année scolaire 2019-2020, les activités du projet ont porté sur :

- La distribution de Kit pédagogique et de tenues uniformisées à tous les élèves des trois écoles ((948 élèves) ;
- Réhabilitation des salles de classes et des latrines des écoles Ilot K-Imam Chavii) ;
- Indemnisation de les tous les enseignants des trois écoles (36 personnes) ;
- Prise en, charge de la restauration des élèves et des enseignants durant les jours d'examens d'entrée à la première année du cycle secondaire.

Les activités du Projet ont été fortement perturbées par la pandémie du COVID 19 dont l'arrivée au mois de mars 2019 a mis en péril tous les efforts déployés au cours de l'année précédente. Pour contrer la propagation de la pandémie, la commune a entamé des actions de pulvérisation des écoles et de distribution de kit d'hygiène à toutes les écoles de la Moughataa et a mis en place des lave-mains mobiles dans tous les établissements scolaires.

La coordination des activités du projet a été poursuivie pour appuyer la préparation et la diffusion des cours à distance initié par les enseignants des différentes écoles.

Pour l'année scolaire, 2020-2021, les démarches ont été entreprises pour la continuité des actions déjà réalisées et leur extension à d'autres écoles tenant compte des leçons apprises.

### **Accès à l'eau dans les écoles**

Dans la plupart des cas, les écoles de la commune sont dépourvues d'eau ce qui constitue un facteur de propagation de maladies liées au manque d'hygiène.

Au niveau des différentes écoles trois situations se présentent par rapport à la disponibilité de l'eau :

- Des écoles connectées au réseau SNDE mais ne disposant pas d'eau ;
- Des écoles ayant un accès à l'eau mais qui ne sont pas abonnées à la SNDE
- Des écoles non connectées au réseau SNDE et dont l'accès à l'eau est très irrégulier

Dans tous les cas, cette situation doit être prise très au sérieux à travers des solutions définitives au problème de l'accès des écoles à l'eau dans les meilleures conditions. Il s'agit d'une problématique de taille en particulier dans cette période de COVID 19.

**Tableau N°7: Situation des écoles par rapport à l'accès à l'eau**

Ecoles	Situation par rapport à l'eau	Assainissement
Excellence	Problème de raccordement, l'ancienne école est raccordée	Présence de latrines
Ecole Langues	Connecté au réseau	Présence de latrines
Capitale 5	Pas de connexion au réseau La commune a fourni une cuve	Présence de latrines
Imam Chavii	Pas de connexion au réseau	Présence de latrines
Tevragh Zeina	Manque d'eau, la connexion au réseau n'est pas régulière	Présence de latrines
Ibn Sina	L'eau existe mais seulement dans l'ancien bâtiment	Deux blocs de latrine en très bon état en plus des latrines de l'ancien bâtiment. Le manque d'eau ne permet pas de valoriser cet acquis
Khaled	Il y a de l'eau mais lié au chantier de l'entrepreneur. Pas d'électricité	Présence de latrines
Ilot K	Pas de connexion au réseau	Présence de latrines
Aghnowdert	Pas de connexion au réseau	Présence de latrines
Cité Plage	Connecté au réseau	Présence de latrines

Selon les résultats de l'enquête sociale menée dans le cadre de l'élaboration de la SDAU, environ 38% des personnes ont mentionné que les écoles avaient de faibles qualités et environ, 28% ont mentionné que les écoles étaient trop encombrées. (Enquête Etude JICA, 2018).

### **A.1.2 L'enseignement préscolaire**

L'éducation préscolaire vise à éduquer les enfants âgés de 3 à 6 ans dans deux types d'établissements : les écoles coraniques et les écoles maternelles.

Selon l'ordonnance 2006-048 du 28 décembre 2006, instituant les modes d'éducation et de garde des jeunes enfants, le préscolaire relève du Ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF).

La première mission du préscolaire est de socialiser et préparer l'enfant à l'école en lui donnant un bon départ dans la vie à travers le développement de ses capacités intellectuelles et cognitives.

L'article 2 de l'ordonnance N° 87-289 du 20 octobre 1987 abrogeant et remplaçant l'ordonnance n° 86-134 du 13 août 1986 instituant les communes précise que les parcs et jardins relèvent des compétences de la commune.

L'apparition d'écoles maternelles est un phénomène relativement récent à Nouakchott. Son essor date de la fin des années quatre-vingt-dix sous la pression des familles aisées et des femmes dont l'émancipation progressive les insère de plus en plus dans la vie professionnelle au détriment de la prise en charge de la garde et de l'éducation des enfants de bas âge.

Selon les données les plus récentes (Décembre 2020) du Ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), la commune de Teveragh Zeina abrite 32 jardins d'enfants tous pris en charge par le secteur privé. (Voir en annexe la liste des jardins).

Il faut mentionner que le complexe du petit centre ainsi que l'école française ont contribué à l'introduction de ce type d'enseignement. Ces deux établissements ont été par la suite rejoints par un nombre important d'établissements privés qui ont introduit progressivement l'enseignement préscolaire.

Le nombre de jardins d'enfants recensé actuellement est inférieur aux normes internationales (1 jardin pour 3000 habitants). Sur la base de cette norme, la commune doit combler un déficit de 18 jardins d'enfants.

Les parcs de loisirs au nombre cinq (5) destinés aux enfants sont pris en charge par la commune qui en assure l'équipement et le gardiennage. Ces différents parcs situés essentiellement au niveau de la zone nord de Teveragh Zeina sont tous opérationnels.

Le parc de loisirs situé à la proximité du siège de la commune est ouvert au public et à toutes les heures de la journée. Les enfants n'y viennent que rarement. Ce parc non protégé et très peu aménagé offre sans doute un cadre relativement décent mais nécessite davantage d'entretien, d'équipement et de prise en compte des normes environnementales.

### **A.1.3. Enseignement privé**

Les établissements scolaires du secteur privé sont de loin plus nombreux que ceux du secteur public. Au niveau de la commune, l'offre de service scolaire est assurée à près de 60 % par le privé.

Ces établissements au nombre de 50 environ abritent près de 7200 élèves et sont présents à des degrés divers dans les principaux quartiers de la commune. Cette école prend en charge

3360 élèves. La répartition géographique de ces établissements ne répond pas à des critères spécifiques et leur localisation se fait au gré des possibilités offertes à chaque opérateur privé. Les écoles privées de la commune de Tevragh- Zeina se caractérisent par leur hétérogénéité en termes de format, d'état physique et de respect des normes. Hormis quelques écoles dont le nombre est très réduit, les écoles du secteur privé ne répondent pas aux normes techniques.

La recherche du gain et de la rentabilité financière qui se conjuguent avec le pouvoir d'achat très faible de la plupart de ceux qui fréquentent ces écoles permettent d'expliquer en partie les insuffisances de l'enseignement dispensé ainsi que le non-respect des normes techniques au niveau de plusieurs établissements scolaires privés.

Il faut tout de même souligner que certains établissements privés fournissent d'importants efforts pour respecter les normes techniques requises.

Les données disponibles relatives au corps enseignant montre que les écoles privées font recours essentiellement aux enseignants retraités (410 enseignants) contre une vingtaine d'enseignants contractuels.

Les problèmes soulevés par ces établissements sont essentiellement le faible pouvoir financier des parents d'élèves, le non versement des frais de scolarisation dans les délais, le coût élevé des charges de fonctionnement (loyer, électricité,) et la forte rémunération exigée par le corps enseignant.

#### A.1.4. Enseignement secondaire

La commune de Tevragh Zeina abrite trois lycées et deux collèges. Le nombre d'élèves fréquentant ces structures publiques est de 2 521 et le nombre de professeurs est de 55.

**Tableau N°8 : répartition des élèves par établissement secondaire**

Etablissement	Total élèves	Total Filles	Total Enseignant
Lycée de Tevragh Zeina	643	277	12
Lycée Excellence	502	203	19
Collège de Tevragh Zeina	263	136	8
Collège d'Aghnodert	114	51	5
Lycée Jeunes Filles	186	146	11

Source : DREN 2020

#### A.1.5. Mosquées et Mahadras

Les villes sont de plus en plus le foyer de fortes tensions sociales et le creuset de toutes les revendications sociales, politiques et économiques. Ces revendications peuvent être à l'origine de la naissance et du développement de l'extrémisme social en particulier au sein de la population jeune en perte de repères.

C'est à ce titre que la mosquée comme la Mahadras peuvent jouer un rôle important d'encadrement et de prise en charge non seulement de la petite enfance mais aussi des jeunes en proie au chômage, à la déperdition scolaire.

Même si la commune abrite un nombre important de mosquées (Une centaine selon les estimations du service social) la commune prend en charge près de 30 mosquées pour lesquelles des appuis ponctuels sont apportés en plus de la prise en charge des indemnités pour quelques imams de mosquées. Ces mosquées sont réparties sur toute l'étendue de la

commune même si une concentration est observée au niveau de certains quartiers comme à Tevragh Zeina.

Le fonctionnement et l'architecture de ces mosquées sont souvent liés au degré de mobilisation et d'organisation des groupes de fidèles qui y viennent régulièrement. Pour certaines mosquées, tous les frais de gestion et de fonctionnement sont pris en charge par des mécènes (c'est le cas de la plupart des mosquées de la zone de Tevragh Zeina) pour d'autres, les fidèles recourent à des cotisations périodiques pour assurer leur prise en charge. Cette situation est surtout valable pour les mosquées de quartiers moins loties de médinas, et dans les anciens ilots.

Les appellations des différentes mosquées ne répondent pas à des normes. Si certaines portent le nom de compagnons du Prophète, d'autres portent le nom du quartier (Mosquée Socim) , d'autres encore portent le nom d'un particulier qui s'est distingué par l'intérêt porté à la mosquée (Mosquée Chighali par exemple).

## A.2. Santé

L'ordonnance n° 87-289 du 20 octobre 1987 abrogeant et remplaçant l'ordonnance n° 86-134 du 13 août 1986 instituant les communes fixe les compétences de la commune en matière de santé. A ce titre la commune a en charge : la construction, l'entretien et l'équipement des dispensaires et centres de protection maternelle et infantile. Les dispensaires ; font partie du domaine public.

Le territoire de la commune abrite en plus de la polyclinique qui est le seul centre de santé de la commune d'importantes infrastructures sanitaires qui offrent d'importants services à la population et qui fait de la commune un point de destination fondamentale pour une bonne partie de la population à la recherche de soins :

- Le Centre Hospitalier de Nouakchott ;
- Le Centre d'oncologie ;
- Le Centre de Cardiologie ;
- Le Centre de transfusion sanguine ;
- Centre de neurologie ;
- L'institut de recherche sanitaire.

Le secteur privé est relativement bien développé au niveau de la commune avec la présence de cliniques, de cabinets médicaux privés. Selon les derniers recensements, la commune abrite 58 cabinets privés et 193 cliniques privées.

### 1. Présentation du centre de santé de la Polyclinique

Situé au centre de la ville de Nouakchott et à la périphérie sud-est de la commune, le centre de santé de la polyclinique est la seule structure sanitaire relevant de la commune de Tevragh Zeina. Sa position géographique et son accessibilité pour les populations des Moughataa de Sebkha et pour toutes les populations venant de tous les coins de la capitale en fait une destination principale pour une bonne partie de la population de Nouakchott.

**Le personnel médical** du centre de santé (polyclinique) de la commune se présente comme suit:

**Tableau N°9 : Personnel de santé par catégorie**

Catégorie	Nombre
Médecins généralistes	04
Chirurgiens-dentistes	04
Technicien TSS	05
Infirmier d'Etat	07
Sage-femme	07
IMS	08
Aide infirmiers	03
Accoucheuses	2
Total	15

Source : Polyclinique 2020

En plus de ce personnel permanent dont la charge de travail est importante dans la mesure où il reçoit des patients de toutes les Moughataa de Nouakchott, le centre de santé fait appel à des spécialistes qui viennent consulter deux à trois fois par semaine. Les interventions de ces spécialistes sont prises en charge par le budget du centre de santé et par les frais de consultations.

**Les Pathologies et consultations :** Le centre de santé qui assure un service de jour comme de nuit, réalisé près de 3000 consultations externes par mois soit environ 250 à 300 consultations par jour. Les principales pathologies traitées régulièrement au niveau du centre sont : les fièvres, le paludisme, les diarrhées, les bronchites, les hypertensions, les diabètes, les goîtres et les cas de MST et de syphilis

Pour la prise de ces différentes pathologies, le centre de santé dispose des services suivants :

- Un service de maternité ;
- Un service prénatal ;
- Un service stomatologie ;
- Un service laboratoire ;
- Un service urgence.

#### **Le centre de santé et la commune face à la pandémie du COVID 19**

Le centre de santé a été particulièrement affecté par la pandémie du COVID 19 dont la prise en charge a mobilisé toutes les ressources humaines du centre de santé. Le centre dispose d'une équipe spécialisée, des quantités importantes de test PCR et TDR. Le centre de santé prend en charge à ce jour le suivi de 827 patients affectés par la COVID 19.

Par ailleurs, la commune a mené diverses activités pour faire face à la propagation de la pandémie :

- Campagnes de sensibilisation et distribution de kit d'hygiène ;
- Installation de portail de désinfection à l'entrée de la commune ;
- Désinfection des mosquées, des commissariats de polices et des locaux administratifs ;
- Distribution de produits alimentaires aux ménages pauvres de la Moughataa ;
- Distribution de produits alimentaires et de cash à 21 mosquées ;
- Lancement d'une campagne de sensibilisation par véhicules équipés de hauts parleurs ;
- Installation de dispositifs de lave-main (DLM) au niveau des marchés, des écoles et des principaux carrefours ;
- Lancement d'une campagne de distribution de kits d'hygiène en partenariat avec l'UNICEF et le BIT ;

- Intensification des mesures d'hygiène au niveau des bureaux, du personnel, et des visiteurs à la commune.

Les besoins en personnel du centre de santé sont comme suit :

- Deux techniciens de laboratoire ;
- Deux techniciens radio
- Un gynécologue

Pour ce qui est des équipements, les besoins exprimés par les responsables du centre de santé sont notamment :

- Une ambulance : (les malades sont actuellement évacués sur les recettes du centre de santé) ;
- Une radio numérique ;
- Un bloc de chirurgie ;
- Un laboratoire pour les analyses d'hormonologie ;
- Une extension de la maternité (qui reçoit 80 accouchements par mois) ;
- La réhabilitation de la salle de consultation.

## 1.2.Appréciation du service de santé

Selon les normes de l'OMS, deux installations seraient nécessaires pour 10 000 habitants ce qui est aujourd'hui loin d'être le cas pour la commune de Tévragh Zeina.

Même si le secteur privé joue un rôle important permettant de contribuer à l'atteinte de cette norme, de gros efforts sont encore à mener pour y parvenir.

En termes de ressources humaines, la densité des trois catégories (médecins, généralistes, sages-femmes et infirmiers) pour 10 000 habitants reste inférieure à la norme de l'OMS 23/10 000 habitants fixée comme seuil minimum requis pour l'administration des services de santé maternels et infantiles.

Sur la base d'une enquête sociale réalisée en 2018 (JICA), 40% des personnes ont indiqué que les établissements de santé sont de faible qualité et environ 30% ont mentionné que les établissements de santé de la capitale étaient très encombrés.

Ces informations sont aussi valables pour le centre de santé de la polyclinique qui comme indiqué plus haut reçoit les patients de toutes les Moughataa de Nouakchott.

**Tableau N°10 : Equipements de santé et nombre de professionnels par rapport aux normes de l'OMS**

Commune	Equipements de santé			Professionnels de santé	
	Population (2017)	Equipements pour 10 000 habitants	Nombre d'équipements requis selon les normes de l'OMS (2 installations pour 10 000 habitants)	Professionnels de santé pour 10 000 habitants (2017)	Nombre de Professionnels de santé requis selon les normes de l'OMS
Ksar	54908	1.1	11	8.92	126
Tévragh Zeina	56793	1.1	11	3.70	131
Sebkha	83913	0.5	17	3.46	193

Source : Mission d'études de la JICA, 2018

Comme le montre le tableau précédent, les besoins à couvrir sont encore importants aussi bien en ce qui concerne les équipements de santé que les professionnels de santé.

Pour la commune de Tevragh Zeina d'importants efforts doivent être encore fournis pour améliorer l'offre de service en termes de personnel et d'équipements de santé au niveau de la seule structure de santé dont dispose la commune.

### **A.3. Accès à l'eau et à l'électricité**

Les populations de la commune font face à des problèmes d'approvisionnement en électricité qui s'accroissent durant l'été. En plus des délestages répétitifs, la puissance fournie par le réseau est souvent faible.

Les baisses de tension occasionnent des dégâts sur les équipements et ralentissent les activités des entreprises. Dans certains quartiers les réseaux électriques sont vétustes et ne respectent pas les normes en matière de sécurité ce qui conduit souvent à des pertes humaines.

Le taux d'accès à l'eau potable reste faible dans certains quartiers de la commune, notamment la zone nord. Les populations de ces quartiers sont obligées à recourir à des camions citernes pour s'approvisionner en eau.

Selon les informations disponibles, l'ancien réseau de la SNDE n'est plus fonctionnel alors que le nouveau réseau n'a pas été étendu à tous les quartiers créant ainsi une situation assez difficile pour les populations de ces quartiers.

### **A.4. Assainissement et traitement des eaux usées**

L'office National d'Assainissement (ONAS) est la structure en charge de l'assainissement et du traitement des eaux. Créée en 2009, l'ONAS est sous tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement.

La commune de Tevragh Zeina est la seule disposant d'un réseau d'égouts dont la création remonte à 1962 et qui a été restauré au cours des années quatre-vingt-dix sans qu'il soit élargi.

Dans le cadre de la coopération bilatérale Mauritano-Chinoise, un réseau d'évacuation des eaux pluviales dans les zones basses de Nouakchott couvrant une superficie de 15,68 km<sup>2</sup> a été mis en place en décembre 2014. Ce réseau aujourd'hui achevé a contribué à la résorption d'une partie des eaux de pluie.

Pour ce qui est de l'évacuation des eaux de pluies, elle est aussi prise en charge par l'ONAS. Les inondations qui se produisent fréquemment créent de nombreux dommages en particulier au niveau de certains quartiers de Tevragh Zeina en l'absence d'installation d'évacuation des eaux pluviales

### **A.4. Collecte des ordures ménagères**

L'assainissement de la commune relève des compétences de la commune mais dans les faits cette indication de l'ordonnance n°87 – 289 du 20/10/1987 relative aux communes n'est pas respectée. Cette activité est prise en charge par une société privée qui a bénéficié d'un contrat à cet effet signé par le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

La société qui à son tour a contracté avec des entreprises secondaires déploie de gros efforts pour assurer la propreté de la ville et le déchargement des ordures en particulier au niveau des

marchés et des places publiques. Pour les ménages, une entreprise privée propose ses services contre le paiement d'une somme de 500 MRU par mois.

Pour l'appréciation de ces services, la commune ne dispose pas d'éléments pertinents pour lui permettre d'en connaître la portée et l'efficacité car elle n'est associée à aucune étape du processus de réalisation des opérations d'assainissement et d'enlèvement des ordures.

Toutefois, il est constaté que de gros efforts sont fournis de jour comme de nuit et des résultats sont obtenus sans que la problématique de l'assainissement et d'enlèvement des ordures trouve une solution définitive.

### **A.5. Urbanisme et aménagement du territoire**

L'absence d'un schéma directeur d'aménagement urbain pour la commune a conduit à une urbanisation qui ne respecte pas les normes usuelles. Ainsi des quartiers entiers ont été créés dans des zones inondables sans aménagements préalables ni d'espaces vitaux pour les besoins futurs des services sociaux. Les occupations des sols n'obéissent à aucune règle et reste du ressort des individus qui exploitent leurs parcelles sans aucun contrôle ni suivi permettant de garantir le respect du cadre de vie des citoyens et de leur sécurité.

Les espaces publics sont occupés illégalement et les voies sont parfois étroites. Tandis que les réseaux d'eau potable et d'électricité sont réalisés suivant des tracés qui ne respectent pas les normes ce qui crée des fuites énormes sur les réseaux d'eau et des accidents pour les réseaux électriques.

Le centre-ville de la commune qui abrite les principaux centres commerciaux, les banques et les administrations subit une grande affluence qui complique le déplacement des véhicules au niveau de cette zone. Dès lors il devient nécessaire d'organiser la circulation des véhicules et d'aménager des endroits pour servir de parking pour les véhicules.

La voirie dans la commune est composée essentiellement de pistes non aménagées surtout dans les nouveaux quartiers des zones nord et ouest. Par endroit les voies sont sablonneuses et pleines de crevasses avec une absence totale d'éclairage. Les extensions des réseaux d'eau et d'électricité en l'absence de caniveaux créent des dommages sur les chaussées tout en exposant les réseaux existants à des dégâts répétitifs

Le manque d'un organe de contrôle urbain a conduit les populations à occuper l'espace public et même à y construire sans tenir compte des perturbations créées par ces occupations. Les rues sont investies de fosses septiques et d'autres ouvrages qui rendent parfois la circulation impossible. L'élevage des animaux dans des zones à usage d'habitation et la mise en place d'activités économiques polluantes rendent la vie difficile pour les citoyens pour ne citer que ceux-ci.

Les centres commerciaux au niveau de la commune sont saturés et tous les espaces vitaux sont occupés par des vendeurs ambulants. En dépit des différentes tentatives d'assainir ces zones, les vendeurs ambulants continuent à occuper les voies et ruelles favorisant l'insécurité et mettant en danger les biens commerciaux en cas d'incendie en plus de l'insalubrité.

## A.6. Environnement, changements climatiques et risques de catastrophes

Les questions environnementales malgré leur importance ne sont pas suffisamment traitées au niveau de la commune. Les problèmes posés se situent au niveau du manque d'espaces verts, le manque de réseau d'assainissement ; difficulté de gestion des déchets solides, la commercialisation des produits chimiques avec les produits alimentaires.

De par sa position géographique, la commune de Tévragh Zeina est particulièrement exposée aux risques de catastrophe naturelle en lien avec les changements climatiques d'une part et avec la destruction progressive du cordon dunaire qui protège la ville des inondations et du débordement du niveau de la mer.

Selon un rapport de la GIZ (2015), la hausse du niveau de la mer à Nouakchott devrait passer de 0,2 à 1,1 m au cours des prochaines années. Avec une hausse croissante du niveau de la mer, on peut s'attendre à une nouvelle érosion côtière et des dégâts dus aux inondations.

Les dommages causés par les eaux de pluies se produisent lorsque la quantité de précipitations quotidienne est de 30 mm ou plus. En l'absence d'un système de drainage urbain fonctionnel, les axes routiers sont bloqués et les eaux contaminées restent exposées à la surface du sol ce qui cause de mauvaises odeurs et de détérioration des conditions sanitaires. Selon le rapport Plan local de résilience (2018) la municipalité a recensé 11 points critiques sur le cordon dunaire où des marées plus hautes que la normale pourraient déborder le cordon et entraîner l'inondation d'une partie de la commune.

Pour faire face aux conséquences des changements climatiques et aux risques d'inondations qui constitue la principale menace pour la commune, des mesures urgentes et fortes doivent être initiées dont notamment :

- Atténuer les risques liés aux inondations à travers notamment un système de drainage des eaux de pluie efficace et durable ;
- Mettre en vigueur les mesures interdisant l'extraction du sable ;
- Suivre l'évolution du littoral pour prévenir le risque d'ouverture de brèches ;
- Mettre en place et respecter un zonage des zones inondables et inconstructibles.

## A.7. Transport interurbain

Au niveau de la commune, le transport interurbain est assuré essentiellement par les bus et les taxis. Récemment encore, des opérateurs privés se sont investis au niveau du secteur en mettant sur le marché des services transport sur appel téléphonique. Le transport interurbain est pris en charge par l'autorité nationale de transport interurbain.

Le transport urbain sur le territoire de la commune est confronté à un certain nombre de problèmes dont notamment l'état des routes, l'insuffisance des panneaux de signalisation et la mentalité des citoyens plus ou moins réfractaire au respect des normes de sécurité. Au niveau de la commune, le transport est assuré par un parc automobile très composite pris en charge par un nombre important de gérants, de chauffeurs, d'intermédiaires qui assurent le service dans des conditions parfois difficiles.

L'autorité de régulation du transport interurbain qui a en charge la gestion et le suivi de ce transport a recensé 1889 véhicules dont la gestion directe et l'organisation sont assurés par 62 fédérations de transport comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau N°11 Répartition du nombre de véhicule par fédération**

Fédération	Nombre d'aires de stationnement	Nombre de véhicules en charge
------------	---------------------------------	-------------------------------

FBT	14	600
FPT	03	149
FMTR	04	61
FGTM	01	54
FGT	04	108
GTU	12	423
FNT	22	494
Total	62	1889

Source : Autorité de régulation du transport interurbain, Décembre 2020

### A.8. Vulnérabilité et résilience

La commune de Tévragh Zeina est connue pour l'existence d'une grande bourgeoisie, d'un secteur privé très développé source de richesse et de bien-être social pour une bonne partie de la population. Ces différents constats ne doivent pas masquer l'existence sur le territoire de la commune d'une population très pauvre vivant dans des conditions difficiles (habitats précaires, emplois précaires, enfants déscolarisés, etc).

Le recensement réalisé en 2020 a pu identifier près de 2018 chefs de ménages indigents. Même si les indigents sont essentiellement localisés dans les médinas (considérés comme étant les plus vieux quartiers de la ville), au niveau du quartier A Toit dans la zone de cité plage, la liste dressée par le service social montre que ces indigents sont présents dans tous les quartiers de la commune (BMD, Centre émetteur, Ilot K, Ilot A, etc.).

Pour les personnes indigentes présentant des maladies chroniques, le service social dispose d'une pharmacie destinée à couvrir les besoins de cette frange en médicaments. Aussi, la commune, offre aux indigents la possibilité d'une prise en charge médicale au niveau des hôpitaux et centres de santé.

Les ménages indigents bénéficient d'aides sociales mensuelles sous forme de pensions financières et de produits alimentaires.

La mendicité s'est beaucoup développée ces dernières décennies en raison d'un ensemble de facteurs conduisant des centaines de personnes à en faire un métier. On distingue plusieurs catégories de mendiants ; les enfants qui sont généralement des élèves coraniques envoyés par leur maître pour pratiquer la mendicité, de vieilles personnes sans attache familiales, des malades et handicapés et des personnes bien portantes et jeunes qui se professionnalisent dans la mendicité. La commune ne dispose pas de données relatives aux enfants de la rue, et encore moins aux mendiants ou enfants déscolarisés même si ces phénomènes sont très présents sur le territoire de la commune dans des proportions inquiétantes.

Le rôle de la commune et toutes les structures Gouvernementales est aujourd'hui de mettre fin à ce phénomène à travers une action d'envergure qui permettra de discerner entre les personnes nécessiteuses et celles qui profitent d'une situation particulière pour soutirer l'argent aux citoyens. Ce phénomène a pris une telle ampleur qu'il devient nécessaire et urgent de trouver une solution pour l'éradiquer définitivement.

### A.9. Jeunesse, sports et loisirs

La commune abrite une importante infrastructure en l'occurrence le stade olympique dont la récente rénovation en a fait un joyau. Même si le stade ne fait pas partie du patrimoine de la commune, il offre à la population de la commune un espace important pour les activités

sportives et en particulier la marche qui tous les soirs donne à l'espace une ambiance très particulière.

La commune abrite par ailleurs le fameux club de Foot Ball FC Tevragh Zeina dont le parrainage est assuré par la commune qui prend en charge le fonctionnement et le déroulement des activités sportives au sein du Club, y compris les rencontres nationales, sous régionales et internationales.

En plus du FC Tevragh Zeina, la commune assure aussi le parrainage de deux clubs de pétanque, un club de cyclisme, un club de judo. Pour le club de pétanque, la commune a enregistré récemment à l'aménagement d'une aire en plein centre-ville destinée à abriter les activités quotidiennes et les compétitions nationales.

Le club de tennis pour handicapés dont le fonctionnement et les activités sont pris en charge par le budget communal traduit un intérêt particulier pour les couches vulnérables et le souci d'accompagner et de promouvoir la catégorie de la frange des handicapés.

Pour la promotion des activités culturelles, les activités de la commune se réduisent à l'appui apporté aux initiatives portées par les associations culturelles dont les porteurs se présentent à la commune pour l'obtention d'autorisation ou d'appui financier. Aussi, la commune est régulièrement présente à toutes les activités sportives et culturelles pour lesquelles elle reçoit des invitations en provenance des organisateurs.

Il n'existe malheureusement pas de cadre de partenariat entre la commune et les nombreuses associations culturelles et sportives dont les activités se déroulent sur le territoire de la commune.

Enfin, il y a lieu de noter que la mise en fonction prochaine de la maison des jeunes de Tevragh Zeina contribuera à la promotion des activités à l'endroit des jeunes.

#### **A.10. La Société Civile**

Cette frange de la société est appelée à jouer un rôle important en matière de développement local mais aussi en matière de mobilisation, de sensibilisation, d'éveil citoyen et de contrôle de l'action publique. Son rôle est d'autant plus important en cette période cruciale marquée par l'apparition de la pandémie du COVID 19 qui depuis mars 2020 a mis en exergue les insuffisances du système sanitaire mondial.

La deuxième vague de ce virus (décembre 2020) a davantage montré l'importance de la sensibilisation des communautés face à la pandémie. A ce titre, la commune a mis en branle un certain nombre d'initiatives visant l'implication et la mise à contribution de la société civile locale dans la campagne tout azimut menée par le Gouvernement pour faire face à la propagation de l'épidémie qui fait des victimes tous les jours. La commune de Tevragh Zeina est malheureusement la plus touchée avec le record en termes de nombre de personnes porteuses de virus mais aussi en termes de victimes.

Les données les plus récentes relatives à la société civile montrent que celle-ci est très diversifiée et intervient dans différents domaines (Rapport OSCL, CUN 2011).

La répartition des 51 OSC recensées dans la commune se présente comme suit :

- 32 ONG soit 62, 74% du total des OSCL de la commune ;
- 06 Associations soit 11,76% ;
- 05 Coopératives soit 9,88% ;

- 01 Union de Coopératives soit 1,96%;
- 01 OSP (Organisation Socioprofessionnelle) soit 1,96% ;
- 06 Fédérations ou réseaux d'ONG soit 11,76.

Les principaux domaines d'intervention les plus cités par les OSCL de Tevragh-Zeïna sont :

- Education ;
- Protection-Femmes-Enfants et Famille ;
- Santé ;
- Microfinance/AGR ;
- Plaidoyer-Sensibilisation ;
- Droits de l'Homme ;
- Environnement ;
- Secours d'urgence ;
- Sécurité alimentaire ;
- Promotion de l'emploi.

Le recensement effectué en 2011 n'a concerné que 51 OSC représentative dont les caractéristiques reflètent dans l'ensemble celles des OSC de la commune en termes de mode de fonctionnement, de capacités mais aussi de thématiques.

Même si ce travail doit être actualisé au vu des évolutions des dernières années, il y'a lieu de mentionner que le territoire de la commune abrite un très grand nombre d'ONG nationales et internationales dont les capacités techniques et financières sont importantes et dont les performances en matière de mobilisation de financement peuvent être mises à profit par la commune. A ce titre, leur implication dans les mécanismes de dialogue instaurés au niveau de la commune doit être privilégiée.

Parmi les ONG nationales et internationales, on peut en citer notamment : Tenmiya, Ecodev, AFCF, World Vision, Caritas, Action contre la faim, GRDR, GRET,etc. Une étude plus récente a recensé 13 projets et programmes et 26 ONG opérant au niveau de la commune.

## B. Analyse des secteurs économiques

Le statut administratif de la commune de Tevragh Zeina et sa position géographique favorise l'installation et le développement de diverses activités économiques et financières et l'existence de plusieurs initiatives privées.

**Tableau N°12 : Répartition des types d'occupation du sol au niveau de la commune**

Type d'occupation	Surface totale des parcelles	Part de l'occupation	Nombre d'emplois
Commercial	171	41	46243
Mixte	100	21	21528
Administration/Public	273	34	50445
Industriel	16	4	1872
<b>Total</b>	<b>559</b>	<b>100</b>	<b>120090</b>

Source : SDAU, 2018

Une étude plus récente réalisée pour le compte de la BMCI montre que la commune abrite 1629 Unités à caractère économique.

**Tableau N°13 : Répartition des unités économiques selon l'activité principale à Tevragh Zeina**

Structures	Nombre
Entreprise privée	1 513
Entités publiques	97
Professions libérales	19
Total	1 629

Source : Cartographie du tissu entrepreneurial Mauritanien (Eco-Qualité et bureau SISTA, Juillet 2020).

### B.1. Les activités Commerciales

Les services d'inspection et de contrôle fiscal fournissent des informations régulières sur les activités économiques de la commune donnant une idée de la dimension économique de la commune.

Tableau N°14 : Répartition des activités économiques par zone

Nombre de restaurants	Nombre de boucheries	de	Nombre de granulateurs de jus	Unités de production de briques
12	2		1	0
69	17		7	1
18	13		0	14
42	19		6	13
141	51		14	28

Source : Service technique commune, Décembre 2020

### B.2. Les marchés

Il s'agit d'une espace privilégié pour le développement et la diversification des activités commerciales et qui constitue un pôle d'attraction pour des commerçants de toutes catégories sociales mais aussi économique. Même si au niveau de chaque marché, les boutiques sont le lieu indiqué pour l'activité commerciale, il y a lieu de souligner que les étales, et les commerces ambulants sont particulièrement importants et diversifiés dont la gestion et la réglementation sont difficiles à assurer aussi bien par les services de la commune que par les différentes fédérations.

La commune abrite à ce jour les marchés suivants :

- Marché de la SOCIM ;
- Une bonne partie du marché de la Capitale (248 boutiques environ);
- Marché Medina 3 ;
- Marché du Poisson (non encore réceptionné).

Pour les services techniques de la commune, celle -ci abrite au moins 28907 adresses commerciales toutes catégories confondues dont 38% seulement sont actives.

Les activités commerciales de la commune se caractérisent par le nombre important de grandes surfaces commerciales, de restaurants, de cafés mais aussi de diverses autres activités commerciales (papeteries, quincailleries, etc) dont le format les distinguent de ceux très nombreux qui sont aussi présents au niveau des autres communes de Nouakchott.

Les activités commerciales propres aux femmes sont aussi très présentes au niveau de la commune même si les données statistiques ne sont pas disponibles.

La commune de Tevragh Zeina abrite les principaux hôtels et auberges de la capitale de Nouakchott dont notamment : Mauricenter, Atlantique, Emira, etc. La commune renferme aussi le principal centre de promotion et de vente des produits artisanaux destinés à l'activité touristique.

### B.3. Les institutions financières et fonctions libérales

La commune abrite plusieurs institutions financières : Banques, assurances, mutuelles de crédit, bureaux de change, agences de voyages, etc. Les fonctions libérales sont aussi très nombreuses au niveau de la commune : bureaux d'études, bureaux d'avocats, et cyber, centres de formation et de perfectionnement touchant à différents domaines, calligraphes, audit et expertise comptable,

## III. GESTION COMMUNALE

### 1. Missions de la commune

Les communes ont été créées en 1987 dans le cadre du processus de décentralisation lancée par la Mauritanie en cette année suivant l'ordonnance du 20 octobre 1987 et ses dispositions modificatives. La commune est une collectivité territoriale de droit public dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Pour l'exercice des compétences que lui confère la loi elle dispose d'un budget, d'un personnel et d'un domaine propre. Elle est chargée de la gestion des intérêts communaux. Elle assure les services publics répondant aux besoins de la population locale et qui ne relèvent pas, par leur nature ou leur importance, de la compétence de l'Etat.

#### Compétences communales

- La voirie locale ;
- La construction, l'entretien et l'équipement des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental ;
- La construction, l'entretien et l'équipement des dispensaires et centres de protection maternelle et infantile ;
- L'alimentation en eau et l'éclairage public ; en cas de concession, un décret approuve le cahier des charges ;
- Les transports urbains, sanitaires et scolaires ;
- La lutte contre l'incendie ;
- L'hygiène ;
- L'enlèvement des ordures ménagères ;
- Les marchés et abattoirs ;
- Les équipements sportifs et culturels communaux ;
- Les parcs et jardins ;
- les cimetières ;
- L'assistance aux indigents ;
- L'aménagement et la gestion des zones concédées par l'Etat à la commune

La commune est gérée par un maire assisté des maires adjoints dont le nombre varie en fonction du nombre des membres du conseil municipal. L'organe délibérant est le conseil municipal qui est présidé par le Maire. Le Conseil municipal constitue par délibération des commissions et en désigne les membres. Les Commissions étudient toutes les questions relevant de leur domaine de compétence et préparent les délibérations du Conseil municipal. Les commissions sont :

- Une Commission des Finances et de l'Administration, chargée notamment des questions budgétaires, de la gestion financière, du personnel et des affaires juridiques ;

- Une Commission du Développement et de la Coopération, chargée notamment des questions économiques, des services marchands et de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- Une Commission des Affaires Socioculturelles, chargée notamment des affaires religieuses, de la culture, de la jeunesse et des sports, de l'aide sociale, de l'enseignement et de la santé, et de manière générale, de toutes questions relatives au développement social de la commune ;
- Une Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme, chargée des voiries et réseaux, des travaux et des documents d'urbanisme.

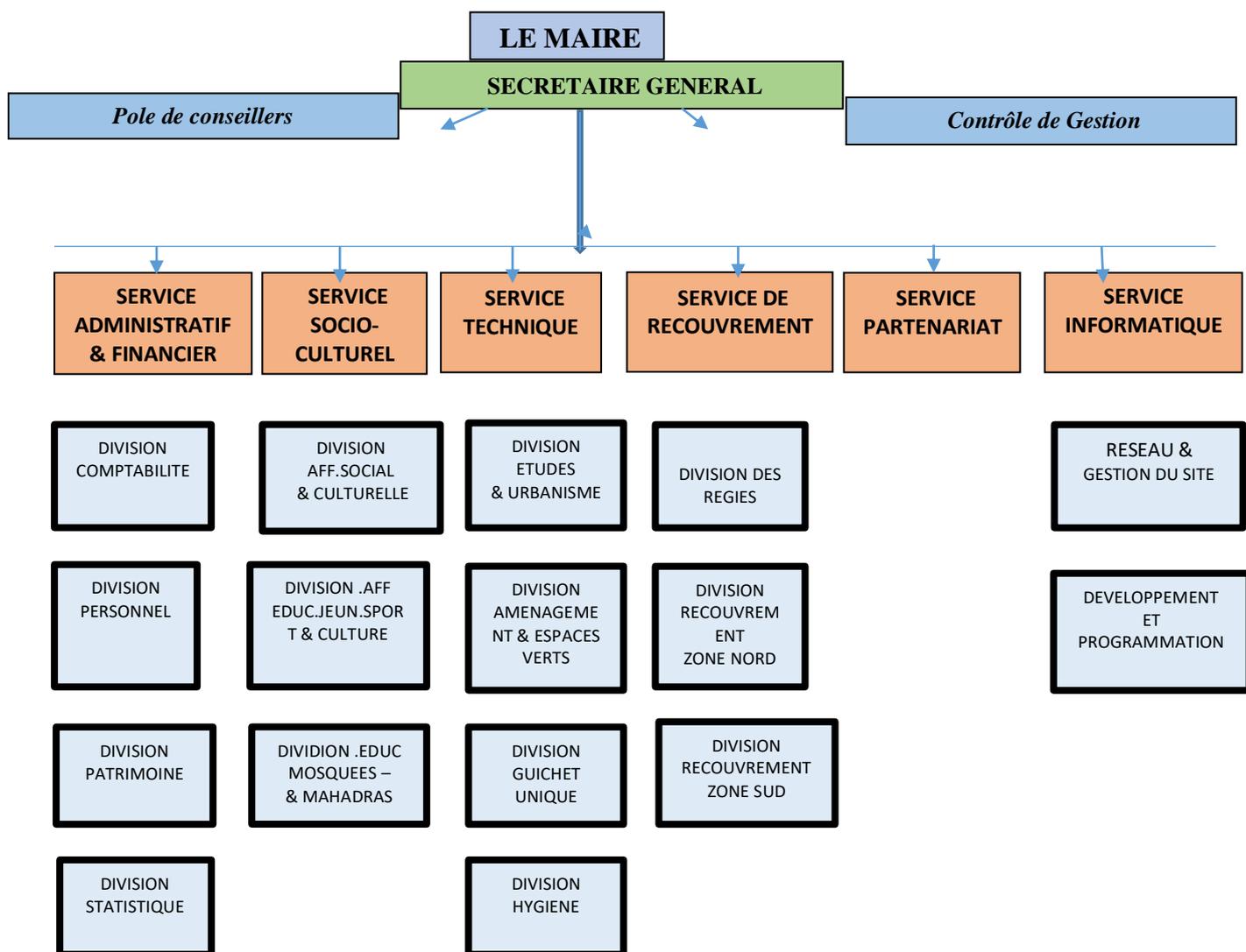
## **2. Organisation et ressources humaines.**

Dans cette partie, il s'agira de passer en revue l'organigramme de la commune et les ressources humaines en analysant les charges du personnel et les profils des employés.

### **2.1. Organigramme**

L'organigramme de la commune de Tevragh Zeina tel que adopté par le conseil municipal comporte autour du maire, un pôle de conseillers, un secrétaire général et un contrôleur de gestion.

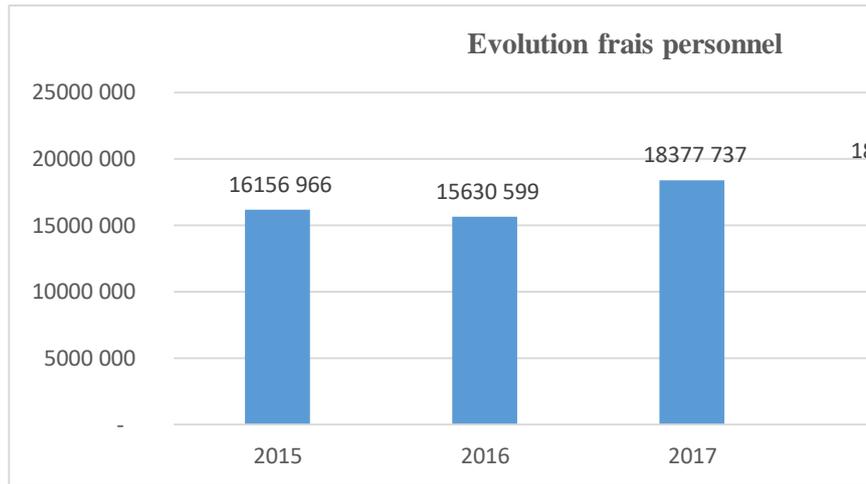
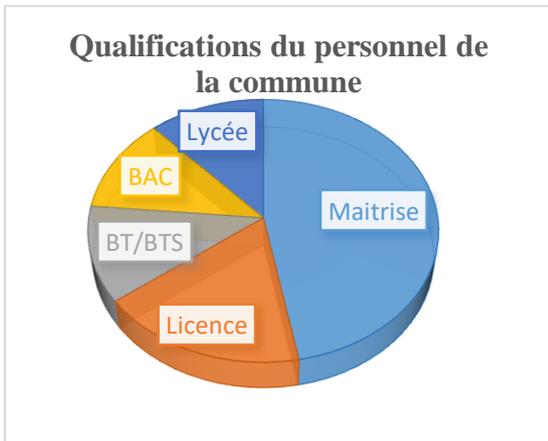
Sur le plan technique, on dénombre six services : un service des affaires administratives et financières, un service socio-culturel, un service technique, un service recouvrement, un service partenariat et un service informatique.



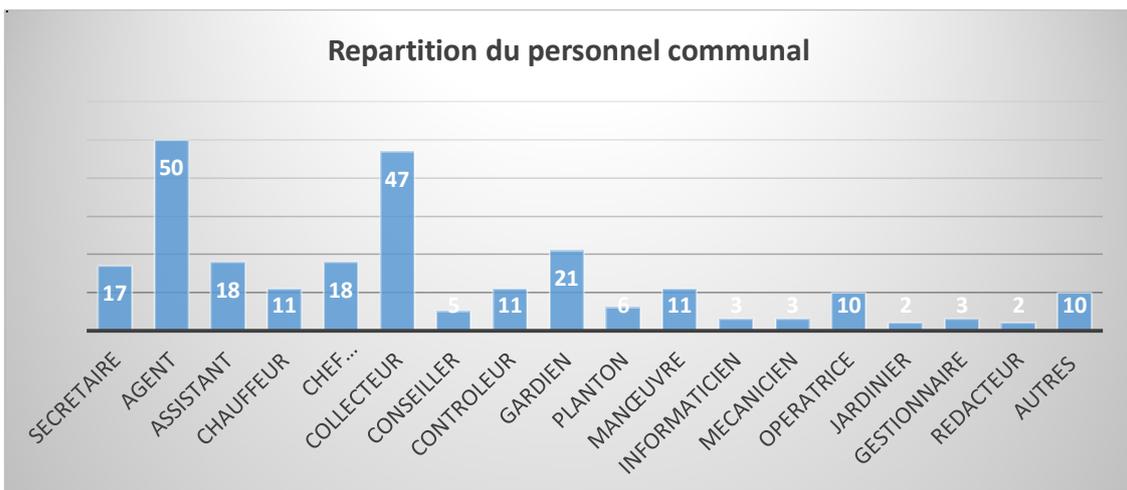
Le nombre de divisions est de dix-huit couvrant les principaux domaines d'intervention de la commune avec notamment une division des statistiques qui revêt une importance particulière compte tenu de l'importance des données pour le suivi des activités de la commune et pour la planification.

## 2.2. Ressources humaines

L'effectif du personnel de la commune est de 248 personnes dont 172 non permanent. Comme le montre la figure ci-dessous les charges de ce personnel ont connu une progression durant la période 2015-2019. Entre 2015 et 2019, les frais du personnel ont augmenté de 19%. Cette augmentation est due au recrutement d'un nombre important de collecteurs et de contrôleurs dans le cadre des efforts entrepris par la commune pour améliorer le taux de recouvrement des taxes et impôts.



L'analyse de la situation du personnel communal montre la prédominance du personnel d'appui, le personnel technique et administratif étant assez limité. En effet, les agents forment 25% du personnel, suivi des collecteurs 18%. Le nombre de gardiens est 21 (soit 8%) et celui des assistants est de 18 et les secrétaires est de 17 et les contrôleurs 11. Les conseillers du Maire et les chefs de divisions et services sont au nombre de 23 soit 9% de l'effectif global



Le niveau général des qualifications est marqué surtout par l'effectif important de cadres et professionnel technique.

Sur un total de 19 responsables (conseillers, chefs de services, chefs de divisions), 42 % ont le niveau de maitrise. La répartition des responsables permet de noter que la commune dispose de ressources humaines ayant dans l'ensemble un bon niveau comme le montre la figure ci-dessous.

### 3. Patrimoine communal

En termes d'équipements de bureaux, la commune semble être relativement bien équipée. Il en est de même pour le matériel roulant qui a été renforcé par l'acquisition de véhicules neufs au cours de l'année en cours.

L'affectation des moyens logistique montre que la plupart de services sont dotés de moyens de déplacement. Le tableau ci-dessous récapitule les informations relatives au matériel roulant et aux équipements de bureaux.

#### Matériel Roulant

Nature	Nombre	Etat
Nissan Pick-Up	04	Bon état
Camions	04	En panne
Camion	01	Opérationnel
Chargeur	01	En bon état
Fourgonnette	02	Neuf
Toyota Hilux	01	Neuf
Prado TX	01	Neuf
Motos	01	Bon état
Motos	01	Neuf
Motos	01	En panne

Source : Service Patrimoine, décembre 2020

#### Equipements de bureaux

Désignation	Nombre
Ordinateurs	28
Bureaux simples	29
Bureaux retour	17
Climatiseurs	27
Imprimantes	21
Chaises	102
Photocopieurs	05
Armoires	09
Tablettes	36
Panneaux solaires	06

Source : Service Patrimoine, décembre 2020

#### Le cadre de travail

La commune a fourni au cours de l'année 2020 d'importants efforts pour améliorer le cadre de travail en procédant à la réfection totale de l'hôtel de ville et en mettant en place une salle de réunions suffisamment équipées. Aussi, pour faire face aux coupures d'électricité, la commune s'est dotée de panneaux solaires couvrant une partie des besoins de la commune et assurant la continuité des activités à tout moment.

#### 4. Budget

Le budget de la commune durant les cinq dernières années a connu une évolution sensible passant de 38 416 808 Ouguiyas en 2015 à 55 452 350 en 2019. Cette progression est due essentiellement à l'effort de recouvrement des taxes communales dont le montant a été multiplié par deux entre 2015 et 2019 et l'augmentation de la subvention de fonctionnement de l'Etat qui a aussi doublé durant cette période. Les recettes de services ont évolué en dent de scie connaissant une forte progression en 2016 puis ont régressé en 2017 et en 2018.

Libelle	Année				
	2015	2016	2017	2018	2019

Impôts communaux	2 530 000	1 500 000	3 200 000	1 987 600	1 987 600
Taxes communales	13 000 000	13 000 000	17 646 600	27 951 600	27 951 600
Taxes maintenues transitoirement	1 647 793	1 647 793	1 647 793	1 647 793	1 647 793
Redevances	1 700 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Droits domaniaux et assimilés	15 850 000	15 450 000	15 050 000	14 950 000	14 950 000
Amendes	760 000	1 560 000	1 760 000	900 000	900 000
Recettes des services	1 727 000	6 927 000	5 727 000	4 127 000	4 127 000
Subvention de fonctionnement	1 200 000	1 350 000	2 886 338	2 586 338	2 586 338
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
	<b>38 416 808</b>	<b>42 736 809</b>	<b>49 219 748</b>	<b>55 452 349</b>	<b>55 452 350</b>

## 5. Indicateurs de performance

La DGCT a mis en place un système de mesure des formances communale sur la base de certains principaux indicateurs. Ces indicateurs de performance permettent d'apprécier les progrès réalisés par la commune concernant l'état de la gouvernance locale. Ils sont constitués de 5 principaux indicateurs qui se déclinent en 21 sous indicateurs ou 109 sous critères. Ils évaluent les résultats des activités des élus et de l'administration locale dans les 5 domaines suivants : 1. La participation, l'inclusion et la gouvernance locale ; 2. Les finances locales et la gestion financière ; 3. Les ressources humaines et l'organisation ; 4. La planification et la gestion du patrimoine communal ; 5. Les services rendus à la population.

Selon l'évaluation réalisée en 2018, la commune de Tevragh Zeina a eu une note de 54 sur 120. Cette performance relativement faible indique l'existence de certaines difficultés au niveau de l'un des cinq principaux domaines cités plus haut.

### **Le Comité de concertation communal (CCC) : Un espace de dialogue et de participation citoyenne**

Depuis 1986, la Mauritanie a entamé un processus de décentralisation, au niveau des régions d'abord, et dans les Moughataa, en 1987 pour s'élargir aux communes rurales à partir de 1989. La décentralisation, une approche par laquelle l'État délègue une partie de ses attributions (compétences techniques et ressources financières) à des entités locales élues (Communes), vise à promouvoir le développement local à travers : - L'implication du citoyen par l'expression de ses besoins en matière de développement local, - Le transfert de moyens financiers et de compétences techniques nécessaires au développement local. - La mise en œuvre, suivi et évaluation des actions de développement local.

Organe consultatif du conseil municipal, le CCC, conformément aux dispositions de l'arrêté 680/MIDEC du 17 avril 2011 (voir annexe 9), est : a. « Une structure d'orientation, de surveillance, de suivi et d'évaluation ...pour assurer une bonne conduite de l'action publique et des projets de développement communal ». Article 8 de l'arrêté 680 MIDEC en date du 17 avril 2011. b. « l'organe élargi de pilotage du Plan de Développement Communal (PDC) et rend compte au conseil municipal, maître d'ouvrage ». Article 9 de l'arrêté 680 MIDEC en date du 17 avril 2011. c. Un espace de concertation et de dialogue social entre la commune, les acteurs locaux et les citoyens.

Pour la commune de Tevragh Zeina, le CCC a été mis en place par délibération du conseil municipal en date 04/07/2019.

Présidé par le Maire, il est composé de neuf (9) personnes issues de la société civile, de trois (3) représentants des services techniques ; de deux (2) notables et de quatre (4) représentants de la commune.

## C. Synthèse du diagnostic participatif.

L'analyse de la situation socio-économique de la commune de Tevragh Zeina a fait ressortir un certain nombre de contraintes qui entravent son développement tout en mettant en exergue les opportunités existantes pour améliorer l'accès des populations à des services sociaux de base et la promotion des initiatives économiques. Les principales conclusions de ce diagnostic sont présentées dans ce qui suit :

**Par rapport à l'accès des populations aux services de santé**, la commune de Tevragh Zeina abrite diverses structures sanitaires dont les services bénéficient à toute la population de Nouakchott (Hôpital national, centre de cardiologie, etc). La polyclinique est le seul centre de santé de référence pour toute la population de la commune. Cette structure est relativement bien équipée et dispose d'un personnel de santé composé d'une quarantaine de personnes qui assure les services de santé à la population de jour comme de nuit.

Le centre de santé et la commune ont développé une bonne expertise en matière de lutte contre les pandémies grâce aux efforts déployés à l'occasion de la présente pandémie. Cette expérience s'est aussi distinguée par une bonne implication des organisations de la société civile.

Même si le centre de santé de la polyclinique joue un rôle important dans la préservation de la santé des populations de la commune en particulier et de celle de Nouakchott en général, le centre fait face à un certain nombre de problèmes qui réduisent ses performances dont notamment :

- Les recettes du centre de santé ne permettent pas de couvrir les besoins de gestion et de fonctionnement auxquelles s'ajoutent la prise en charge des indemnités du personnel de garde ;
- Le personnel de santé ne couvre pas tous les besoins du centre ;
- Le centre manque de moyens pour l'évacuation des urgences (ambulance)
- La position géographique rend l'accès au centre très difficile pour les malades et les expose aux risques de contamination ;
- La proximité des marchés et des axes routiers est source de prolifération des ordures autour du centre de santé.

Le centre de santé de la commune dispose d'un certain nombre d'atouts mais aussi de contraintes qui peuvent être prises en charge à travers une bonne collaboration entre la commune et le Ministère de la santé. Le centre de même que la commune disposent d'un nombre non négligeable d'opportunités qui peuvent être saisies pour aider à surmonter les insuffisances dont notamment :

La présence d'ONG nationales et internationales dont les domaines d'intervention, les capacités de mobilisation de financement et les expertises peuvent être mises à profit par la commune dans le cadre de partenariat stratégique.

Aussi, l'intérêt porté par le Gouvernement à la santé de la mère et de l'enfant et la préparation du prochain programme national de développement sanitaire peuvent constituer pour la commune l'occasion de poser les problèmes qui réduisent le niveau de performance du centre de santé.

**S'agissant de l'éducation primaire**, les atouts du secteur au niveau de la commune sont très nombreux et portent essentiellement sur l'existence d'une dizaine d'écoles dont les constructions sont toutes en très bon état hormis l'école de la capitale « Ecole 5 ». Ces

différentes écoles sont dotées d'un personnel enseignant suffisant qui bénéficie de l'appui et du suivi pédagogique de l'inspection départementale du Ministère (IDEN). L'existence de tables bancs en nombre suffisant dans la plus grande partie des écoles et de latrines sont aussi des points favorables. Au cours de l'année dernière la commune a mis en œuvre une importante action d'appui à trois écoles primaires à travers diverses actions dont notamment la réhabilitation des bâtiments, la fourniture de kits scolaires, de blouses et d'un mécanisme de motivation du personnel enseignant.

La commune abrite aussi, une école Excellence dont les bâtiments sont très bon état et dont le fonctionnement et les résultats obtenus constituent des points forts dont la capitalisation peut améliorer le système éducatif dans son ensemble.

Le projet « Projet de Renforcement de l'Ecole Publique », mis en œuvre par la commune au cours de l'année dernière et dont l'extension est prévue pour cette année, constitue aussi un point fort qui s'ajoute aux efforts déployés par le Ministère de l'éducation nationale.

Même si le secteur de l'enseignement primaire accumule un nombre importants de points favorables, diverses contraintes persistantes encore et réduisent l'efficacité du système scolaire. Ces contraintes portent essentiellement sur le manque de manuels pédagogiques, des difficultés de déplacement pour les enseignants dont les lieux de résidence sont éloignés des écoles de la commune. Dans certaines écoles, l'absence d'eau constitue aussi un handicap pour assurer l'hygiène des enfants et la propreté des salles de classe.

L'école 5 constitue un cas particulier avec des classes en très mauvais état, des murs sur le point de s'écrouler et l'encombrement nuisible du marché.

Il faut aussi mentionner les conséquences très graves de la pandémie du COVID 19 qui a perturbé l'année scolaire précédente se traduisant par de forts taux d'échecs scolaires, une augmentation de la déperdition scolaire, etc.

L'intérêt porté par la commune au secteur de l'éducation primaire constitue une opportunité qui peut être mise à profit par les responsables des différentes écoles. La bonne implication du secteur privé dans le secteur de l'éducation primaire constitue aussi une opportunité pour le développement du sous-secteur.

L'enseignement préscolaire est assuré essentiellement par le secteur privé et par les Mahadras qui dispensent un enseignement religieux. L'enseignement préscolaire est confronté à un certain nombre de contraintes dont notamment : la très faible capacité pour la mise en œuvre et le suivi de ce type d'enseignement ; le très faible engouement des parents d'élèves des couches défavorisées pour ce type d'enseignement ; absence d'infrastructures dotées des équipements nécessaires à ce type d'enseignement ; nombre très faible de moniteurs spécialisés.

**L'enseignement originel :** La commune abrite un nombre important de mosquées et de Mahadras. Même si la commune dispose d'un service social qui apporte des appuis divers aux mosquées et aux Mahadras, le fonctionnement et la gestion de plusieurs mosquées sont pris en charge par les fidèles. Les Mahadras contribuent à l'alphabétisation des enfants et des adultes et contribuent à la lutte contre l'extrémisme. Cependant il y a lieu de noter un certain nombre de points faibles qui méritent une prise en compte dont notamment : le système d'enseignement dans certaines Mahadras de la commune qui favorise l'existence des enfants mendiants ; l'absence de guide pédagogique harmonisé pour l'enseignement originel ; les expériences de certaines Mahadras ayant bien réussi ne sont pas suffisamment valorisées.

**L'approvisionnement en eau :** Au niveau de la commune l'approvisionnement est assuré par la SNDE qui dispose d'un réseau qui couvre plus ou moins toute l'étendue du territoire de la commune. Les capacités de ce réseau ont été renforcées par la mise en service du Projet Aftout Esahili. Le niveau de satisfaction des besoins en eau n'est pas encore couvert. Dans plusieurs quartiers de la commune, l'approvisionnement est encore assuré par les citernes. Au niveau de la plupart des établissements scolaires de la commune, la connexion au réseau SNDE n'est pas assurée.

Par rapport à l'énergie, les ménages sont abonnés à la SOMELCE qui a le monopole pour la fourniture du service. De manière générale, l'offre du service a été améliorée au cours des dernières années, même si les coupures sont encore fréquentes. Le prix de l'électricité est élevé et handicape le développement des activités à caractère commercial. Les clients de la société se plaignent régulièrement des coupures et de l'absence de procédures pour compenser les dommages liés aux coupures d'électricité.

**Urbanisme et aménagement du territoire :** Le Ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a réalisé en 2018 un schéma de développement urbain qui constitue un point important pour guider le développement urbain de la ville de Nouakchott. L'implication de la commune est encore insuffisante en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

L'utilisation de l'espace urbain est désordonnée et ne respecte pas les normes environnementales ni les textes en vigueur.

La commune fait face à d'énormes difficultés pour faire respecter les lois en vigueur en matière d'occupation des espaces publics, des rues et même des trottoirs censés être réservés aux piétons. C'est au niveau des anciennes médinas que les problèmes d'urbanisme et d'aménagement du territoire se posent avec acuité. L'encombrement des marchés et de leurs rues par les vendeurs ambulants, les comptoirs de vente des produits exposés à même le sol constituent pour la commune de véritables défis. Cette forme d'occupation anarchique des rues, des façades des boutiques constitue une menace pour la sécurité des populations mais aussi pour l'hygiène et la santé des populations. Les problèmes sont aggravés par l'apparition de la pandémie du COVID 19 pour laquelle les mesures barrières sont le principal moyen de lutte contre la propagation de la pandémie.

L'occupation des espaces publics et l'absence d'aires de repos et d'espaces verts constituent d'importants défis que la commune doit relever en relation avec le département en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

La commune souffre aussi cruellement du manque d'espaces libres pouvant être aménagés pour servir d'aires de repos ou pour la libération des espaces d'accès aux marchés et même aux infrastructures scolaires et sanitaires.

Cette situation est particulièrement préoccupante en ce qui concerne le centre de santé de la polyclinique et de l'école 5 ainsi que les marchés des médinas.

Sur un autre plan, la position géographique de la commune expose sa partie ouest à la remontée des eaux consécutives au réchauffement climatique associé à l'action anthropique sur le littoral. Ces actions conjuguées contribuent à mettre la ville de Nouakchott dans une situation de péril permanent par rapport aux inondations.

En 2018, la municipalité a recensé 11 points critiques sur le cordon dunaire où des marées plus hautes que la normale pourraient déborder le cordon et entraîner l'inondation d'une partie de la commune.

**Voirie et Transport interurbain :** La réalisation au cours des dernières années de dizaines de km a renforcé le désenclavement de certains quartiers de la commune. En plus des efforts ont été fournis pour améliorer la circulation automobile. L'autorité de régulation du transport interurbain en mettant en place plusieurs gares routières en collaboration avec les fédérations de transport a contribué à l'amélioration de l'offre de transport au niveau de la commune.

Même si des efforts ont été fournis par les différents acteurs, le transport interurbain fait encore face à divers problèmes dont notamment : Nombre important de véhicules en très mauvais état source de pollution de l'air ; l'encombrement des marchés et des places publiques ; absence d'aires de stationnement modernes et dotées des équipements adéquats ; très faible respect des normes d'hygiène au niveau des moyens de transport (taxis, bus) en particulier en cette période de pandémie.

**Environnement, changements climatique et risques de catastrophes :** Sur ce plan les contraintes sont diverses liées d'une part aux textes en vigueur et d'autre part aux comportements des citoyens très peu soucieux de l'environnement en général et de l'hygiène en particulier. Plusieurs problèmes sont à mentionner dont notamment : La commune n'est pas associée aux opérations d'assainissement ; les places publiques et les marchés encore encombrés d'ordures menacent la santé des populations ; les eaux de pluies et les eaux ménagères ne sont pas encore maîtrisés ; absence au niveau de la commune d'une expertise technique et de service dédié à la thématique ; l'absence d'espaces verts et de grands arbres au niveau de la commune. , la faible prise en compte des changements climatiques dans les préoccupations quotidiennes ; l'absence d'un réseau d'assainissement sur toute l'étendue de la commune ; Absence de moyens pour une gestion durable des déchets solides (ménage, sanitaire) et des ordures ménagères ; Non-respect des règles d'hygiène pour la vente et l'exposition des produits alimentaires. L'extension de la ville vers la zone inondable constitue une menace pour l'avenir de la ville aggravée par le non-respect des normes environnementales en matière d'extraction et de gestion des carrières ;

Sur ce plan il est important de mentionner l'existence d'opportunités que la commune peut explorer pour la mise en place d'une politique inclusive et durable de riposte aux effets des changements climatiques et aux risques de catastrophe auxquels la commune est exposée eu égard à sa position géographique au bord de la mer. Parmi ces opportunités, l'existence de divers acteurs très engagés dans la thématique (ONG nationales et internationales, système des nations unies) et l'existence d'opportunités de financement liées à cette thématique qui préoccupe toute l'humanité.

**Activités économiques :** La commune de Tevragh-Zeina est l'une des communes les plus dotées en termes d'activités commerciales à caractère économique et financier. Les services techniques de la mairie sont très actifs sur le plan du recensement fiscal et l'inventaire des contribuables du secteur privé formel et informel. Même si des efforts ont été menés sur ce plan, les informations disponibles sur les activités commerciales, sur le secteur privé sont encore insuffisantes.

Sur le plan économique, la commune abrite une grande diversité de services et d'activités ; principaux marchés de la ville de Nouakchott, les plus grandes infrastructures hôtelières et touristiques, un nombre important d'entreprises de BTP et de services, etc. Ce potentiel offre certes d'importants atouts pour la commune « le petit paris » de la capitale Nouakchott. Mais ce statut de commune riche par ses hommes d'affaires, par l'entreprenariat des hommes et des femmes qui y résident ne doit masquer les nombreux problèmes que cela peut engendrer dont notamment : la non maîtrise de l'expansion des infrastructures commerciales, l'insécurité au

niveau des grands marchés, le faible prise en compte des mesures d'hygiène en particulier en cette période de pandémie, etc.

Aussi, la commune rencontre des difficultés pour assainir son assiette fiscale et pour assurer une bonne couverture des contribuables.

Les activités commerciales sont aussi confrontées à un certain nombre de problèmes dont notamment : Coût élevé des charges locatives, et de l'accès à l'électricité ; Les infrastructures routières sont un frein au développement du secteur privé ; la crise du COVID 19 a ralenti l'activité économique et menacé l'existence de plusieurs PME ; les ressources humaines des PME ne sont pas suffisamment qualifiées ; la gestion administrative et financière de la plupart des entreprises et des commerces ne répond pas aux normes administratives ;

**Genre et promotion féminine :** La commune de Tevragh Zeina a l'avantage d'abriter une population féminine particulièrement dynamique et très présente aussi bien sur le plan social, politique qu'économique. Il s'agit d'un grand atout qui peut être valorisé à travers la mise en place de créneaux de communication entre la mairie et les femmes entrepreneuses, femmes universitaires et femmes leaders sociaux pour une complémentarité au service de la promotion féminine. Il est aussi important de mentionner la forte présence des femmes au niveau des différents services de la commune.

De l'autre côté, la commune abrite aussi d'importantes couches de populations vulnérables (personnes avec handicap, femmes divorcées, femmes mendiants, jeunes enfants de la rue, etc) dont la prise en charge constitue pour l'institution communale un important défi à relever au cours des prochaines années. Ces couches ont été particulièrement affectées par la pandémie du COVID 19 qui réduit les sources de revenus pour cette catégorie de personnes.

Ces catégories sont particulièrement confrontées au poids des responsabilités familiales, de l'éducation parentale et à l'exposition aux violences et l'insécurité au niveau de la ville.

**Culture, Jeunesse, Sport et loisirs :** Sur ce plan d'importants efforts doivent être fournis pour faire bénéficier la commune du potentiel existant et venir à bout des insuffisances en matière d'infrastructures culturelles, sportives et de jeunesse. La mairie dispose aujourd'hui d'un bilan non négligeable avec l'existence du club FC de Tevragh, la mise en place d'un espace pétanque ; et d'un espace pour handicapés, la place de la République comme unique espace de randonnées constitue un important acquis qui doit être renforcée par l'aménagement d'autres aires dans différents points de la commune. Aussi, il y a lieu de procéder à une actualisation de la base de données sur les associations sportives et culturelles portées par les jeunes ; à la construction d'un stade municipal et d'une salle de spectacle dotée des équipements et des moyens nécessaires. Des efforts doivent être aussi fournis pour tirer profit du potentiel existant lié au littoral et combler les déficits en matière d'infrastructures touristiques accessibles au grand public et à la valorisation des talents artistiques et élaboration d'une stratégie de promotion des arts martiaux et des sports traditionnels

**La dynamique locale :** L'existence d'un CCC composé de diverses personnes ayant de bonnes compétences et disponibles pour accompagner la commune constitue un atout important pour la mise en œuvre de ce plan de développement communal. Aussi, les activités de sensibilisation engagée par la commune pour endiguer la propagation du COVID 19 a bien mis en exergue l'existence d'un nombre important d'OSC dont le niveau et la diversité constituent pour la commune un vivier pour le développement local.

**L'institution communale :** La commune de Tevragh Zeina a d'importants atouts liés d'une part à son statut administratif et politique mais aussi à l'existence d'une équipe municipale solidaire dotée de compétences techniques diverses et complémentaires.

Le personnel composé de plusieurs cadres ayant plusieurs années d'expérience constitue aussi un point fort pour la mise en œuvre de politique municipale et la réalisation des engagements de l'équipe municipale. La réhabilitation de l'hôtel de ville et sa dotation en équipements sont de nature à stimuler l'action municipale.

Malgré ces points forts, les performances de la commune peuvent être handicapées par un certain nombre de facteurs dont notamment : insuffisance du personnel et des moyens logistiques dédiés au recensement fiscal ; absence de formations sur le recensement fiscal et sur le contrôle fiscal, absence de recensement actualisé sur la taxe d'habitation, insuffisance des mesures de gratification du personnel ; absence de formation et de séminaires pour le personnel technique.

Il faut bien mentionner que la pandémie du COVID 19 a sensiblement réduit les activités du personnel de la commune tout en mettant en veille le démarrage de certaines activités dont la réalisation devrait améliorer les performances de l'institution communale.

Pour la commune, diverses opportunités existent et peuvent être mises en valeur pour améliorer les performances de la commune et améliorer la réalisation des activités contribuant à l'amélioration des conditions de vie des citoyens et l'accès aux services de base. Ces opportunités sont notamment : L'adoption par le Gouvernement de la stratégie de décentralisations et du développement local (SNDDL), les différentes déclarations du Ministre de l'intérieur en faveur de la décentralisation,

La présence de plusieurs ONG nationales dotées d'une très bonne expertise ; la présence des ONG internationales et des organismes du SNU peuvent être mises à profit par la commune pour la réalisation des ambitions du conseil municipal pour la période 2021-2025.

## IV. Vision stratégique

La vision stratégique de la commune de Tevragh Zeina se base sur ses potentialités, les contraintes auxquelles elle fait face, les aspirations des populations, ses besoins en termes de développement et le programme de la nouvelle équipe municipale. Cette vision s'inscrit tout d'abord dans le cadre de la vision nationale en matière de développement local défini dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) tout en intégrant les principes directeurs de la stratégie nationale de décentralisation et de développement local.

Tout en capitalisant les acquis des interventions antérieures, il s'agira d'adopter une vision qui devrait à terme permettre aux habitants de la commune de bénéficier de services sociaux de qualité, de disposer de cadre de vie adéquat et d'avoir accès à de meilleures opportunités économiques.

Cette vision qui se veut inclusive repose ainsi sur cinq principaux piliers qui sont : le potentiel économique, le dynamisme et la créativité de la population, le potentiel de la jeunesse, la position géographique et l'interaction avec l'environnement national et international.

La commune dispose d'un énorme potentiel économique en raison de sa position géographique et du nombre important d'institutions et d'entreprises installées sur son territoire. La contribution des opérateurs économiques au développement de la commune se limite essentiellement au paiement de certaines taxes et impôts dont les montants sont trop faibles et le recouvrement irrégulier. L'installation anarchique des ateliers, commerces et autres prestataires de services a créé des situations complexes pour la gestion urbaine de la commune. Organiser et valoriser cette dynamique économique constitue l'un des principaux piliers de cette vision.

Le second pilier s'appuie sur l'existence d'une population dynamique et créative pouvant jouer un rôle plus important dans le développement économique de la commune si les conditions requises sont réunies. En effet, on dénombre de centaines d'activités économiques dont le développement pourrait créer beaucoup d'emplois, générer plus de revenus et augmenter le montant des taxes communales.

L'existence d'une jeunesse active et dynamique est un atout qui peut contribuer au développement économique de la commune à travers des formations qualifiantes et des appuis appropriés. Sur le plan sportif et culturel, cette jeunesse joue déjà un rôle important dans la promotion du sport au niveau de la commune qui pourra se développer davantage grâce à cette nouvelle vision qui place les jeunes au cœur de ces préoccupations.

La position géographique de la commune située au centre de la ville de Nouakchott crée à la fois un défi pour la gestion urbaine tout en ayant un impact positif sur le développement des activités économiques au niveau de la commune. Ainsi, la gestion de l'urbanisme constituera un des piliers de la stratégie du développement de la commune.

La coopération intercommunale et décentralisée est un outil important pour le développement de projets intercommunaux tout comme pour la mobilisation d'assistance technique et de financement. Dans ce cadre des liens entre les communes limitrophes et la région seront développés pour une meilleure gestion des problématiques du transport de l'assainissement et de l'environnement. La coopération décentralisée sera mise à profit pour le développement des outils modernes de gestion urbaine et de renforcement de capacités.

Pour concrétiser cette vision un plan de développement communal a été proposé. Il définit les orientations, les objectifs ainsi que les résultats escomptés pour assurer un développement durable et inclusif de la commune.

## **A. Orientations et objectifs**

Les orientations stratégiques du développement de la commune de Tevragh Zeina concrétisent la vision partagée de l'ensemble des acteurs locaux qui font du développement de la commune un objectif majeur qui ne peut se réaliser qu'avec la mobilisation et l'engagement de toutes les parties prenantes.

Elles traduisent aussi, les nouvelles visions de la politique nationale en matière de décentralisation et du développement local qui fait des collectivités territoriales l'un de ces objectifs majeurs et incite pour la mise en place de mécanismes assurant un transfert effectif de compétences et de moyens permettant aux communes de jouer pleinement leur rôle.

Elles expriment en plus de la volonté de la nouvelle équipe municipale qui s'est engagée à impulser le développement économique local dans le cadre d'une approche inclusive, équitable valorisant les potentialités de la commune en termes d'opportunités économiques, encadrant la dynamique citoyenne, développant la jeunesse et le sport et assurant une meilleure protection sociale des couches vulnérables.

Enfin, les citoyens de la commune sont au centre de la préoccupation de cette vision qui se veut comme une réponse aux difficultés qu'ils rencontrent dans leur quotidien et un outil pour la réalisation de leurs aspirations pour une vie meilleure et un environnement plus sain.

L'ultime objectif du plan du développement communal qui découle de cette vision est l'impulsion d'une dynamique de développement permettant un meilleur accès aux services sociaux de base, la promotion de l'économie urbaine, une gestion plus efficace du développement urbanistique de la commune et un renforcement de la gouvernance locale,

Les actions initiées dans le cadre de ce plan seront à même de résoudre en partie les problèmes posés aux citoyens en termes d'accès à l'éducation, à la santé et aux autres services sociaux. Elles contribueront à la relance de l'économie urbaine en promouvant les initiatives de développement et en valorisant les potentialités de la commune. Les activités ont été définies en fonction des stratégies sectorielles et des opportunités existantes pour la mobilisation de leur financement.

## **B. Les axes de développement**

Le plan de développement s'appuie sur une stratégie multidimensionnelle dont les objectifs globaux s'articulent, autour d'une amélioration de l'offre des services de base, une relance de l'économie urbaine et une gestion efficace de l'urbanisation. Les trois dimensions, qui se complètent, s'articulent, à leur tour, autour d'une batterie d'objectifs spécifiques et de résultats attendus conduisant à la mise en œuvre d'une multitude d'activités à conduire par un ensemble d'acteurs sous la direction du conseil municipal.

Ainsi on distingue trois principaux axes sur lesquels repose le plan de développement : i) le développement des services de base, ii) le développement urbain et iii) la protection sociale et la bonne gouvernance.

### **1. Le développement des services de base**

L'accès à des services sociaux de base de qualité est l'un des axes les plus importants de cette stratégie. L'objectif visé à travers cet axe est d'assurer aux populations de la commune l'accès

à une éducation de base de qualité, la disponibilité de services de santé de proximité, l'accès continu à une eau potable et une énergie à coût abordable en plus d'un système de transport sécurisé.

Dans le domaine de l'éducation, le Programme de Renforcement de l'École Publique lancé par la commune en 2019 au profit de trois écoles pilotes devrait être poursuivi afin de toucher à terme l'ensemble des écoles de la commune. Cette initiative a pour but de revaloriser l'école publique tout en assurant une éducation de base de qualité pour les couches vulnérables. Dans ce cadre l'accent sera mis sur la qualité de l'enseignement à travers une série d'activités qui permettront d'assainir l'espace des écoles, d'engager les enseignants, de disponibiliser les outils et équipements utiles tout en mobilisant l'ensemble des acteurs. Au niveau du préscolaire, l'accent sera mis sur une plus grande accessibilité des enfants issus des ménages vulnérables alors que les Mahadras seront appuyées tout en créant des passerelles permettant à leurs étudiants d'accéder plus facilement à l'enseignement formel. Le renforcement des moyens des services de l'éducation et la mise en place de cantines sont des activités tout aussi importantes.

Sur le plan de la santé, le système de santé de base de la commune sera renforcé en moyens humains, en équipement et en infrastructures. Le programme de prise en charge des indigents sera consolidé en plus de l'accès aux médicaments subventionnés. La lutte contre les maladies en lien avec l'insalubrité fera partie des activités prioritaires visant à éradiquer ces fléaux. La protection contre la COVID19 sera renforcée à travers une généralisation du programme Wash et une plus grande sensibilisation des populations sur les méthodes de protection.

L'amélioration de l'accès des populations de la commune à l'eau potable constitue l'un des principaux objectifs de ce plan d'actions tout comme l'accès à l'énergie et la promotion de l'énergie solaire. Ainsi les structures en charge de ces aspects seront engagées dans une dynamique consensuelle pour la mise en place d'un programme d'investissement permettant à terme d'améliorer l'accès des populations à une eau potable et une énergie à coût abordable.

## **2. Le développement Urbain**

Les Commune fait face à une multitude de problèmes sur le plan urbanistique qui ont eu comme conséquences la création de quartiers dans des zones inondables, l'occupation illégale des espaces publics et privés, l'absence d'espaces verts et d'aires de détente, l'insalubrité de certains quartiers et le manque de voies urbaines aménagées. Dans le cadre de cet axe, il sera question tout d'abord de mettre en place les outils modernes de gestion de l'urbanisation pour réorganiser l'espace et encadrer l'évolution spatiale de la commune. Cette approche nécessitera l'engagement de l'ensemble des acteurs concernés afin de créer une coordination permettant de mieux gérer l'espace et faire respecter les normes urbaines. Les inondations saisonnières et les zones marécageuses seront traitées dans le cadre d'une approche globale d'assainissement de la commune.

Pour assurer une meilleure fluidité de la circulation au niveau de la commune, un plan d'aménagement de parcs et voiries sera réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé à l'image de la construction de nouveaux parking et la bonne gestion de l'existant. Les espaces commerciaux seront réorganisés afin de décongestionner les zones à forte concentration et des mesures de lutte contre les incendies et de sécurité des biens et des personnes seront prises. Ces espaces étant des zones potentielles de propagation des maladies virales, des aménagements seront réalisés pour assurer les conditions d'hygiènes adéquates.

La question de l'occupation des espaces et la divagation des animaux feront l'objet d'une action qui devra permettre sur la période de ce plan d'action d'assainir l'espace public et améliorer le cadre de vie des populations.

La composante jeunesse comportera un certain nombre d'activités qui portent sur l'appui des structures sportives, le développement du sport au niveau des quartiers et l'aménagement des aires de jeu. Un centre d'écoute pour jeune sera mis en place pour créer un espace de dialogue et de recherche sur toutes les questions relative à la promotion de la jeunesse.

Le volet économique de cet axe portera sur le développement des initiatives locales. Dans ce cadre un fonds d'appui aux initiatives locales sera mis en place pour accompagner les individus ou entreprises ayant des projets qui créent de l'emploi, participent au développement urbain et améliorent le cadre de vie des populations de la commune.

### **3. La Protection sociale et la bonne gouvernance**

Au niveau de la commune il existe une grande population vulnérable constituée de mendiants, de personnes infirmes et de cas sociaux. Selon le dernier recensement réalisé par la commune, plus de 2 000 ménages indigents résident au niveau de la commune. La commune accorde une importance particulière à cette frange de la société pour laquelle plusieurs appuis sont apportés. Dans le cadre de la présente stratégie, il s'agira de mettre en place un programme de protection sociale qui comportera un volet assistance et un volet formation et autonomisation. Le volet assistance est destiné aux personnes dont l'état de santé ne leur permet plus d'exercer une activité alors que le second volet vise les personnes ayant des capacités leur permettant de réintégrer la vie active. Pour cette dernière catégorie, des formations qualifiantes seront réalisées en plus de financements pour la création d'activités économiques.

La catégorie des mendiants et enfants de la rue feront l'objet d'un programme spécial dont l'objectif à terme est de mettre fin à ces phénomènes. Les expériences antérieures dans ce domaine seront valorisées pour garantir la réussite de ce programme.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, l'institution communale sera dotée de l'ensemble des outils nécessaires pour assurer un pilotage efficace. Ainsi, une réorganisation du personnel communal sera réalisée afin de disposer de ressources humaines compétentes capables de conduire les différents programmes et projets prévus dans le cadre de la stratégie.

Pour améliorer les recettes fiscales, une mise à jour du fichier des contribuables sera réalisée en plus d'une restructuration des structures de recouvrement. Le personnel communal suivra des formations en fonction des besoins de même que les membres du conseil municipal.

La société civile qui joue un rôle important dans le secteur social constitue un partenaire qui devra être impliqué fortement durant tout le processus d'élaboration et de mise en œuvre de cette stratégie. Des cadres de concertation appropriés seront mis en place pour la mobilisation de la société civile dans son ensemble.

Un dispositif de suivi-évaluation de cette stratégie sera créé. Il comportera un noyau dur au niveau de la commune tout en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs, notamment étatiques pour assurer un suivi efficace permettant de mieux orienter la mise en œuvre de la stratégie.

### **C. Outils de mise en œuvre**

La mise en œuvre de cette vision se fera sur la base d'un plan d'actions d'une durée de cinq ans. Ce plan d'actions porte sur un ensemble d'activités dont la réalisation permettra l'atteinte des objectifs visés par la stratégie du développement communal. Il repose sur un certain nombre de principes qui sont de nature à favoriser les conditions requises pour sa mise en œuvre. Il s'agit de la synergie, la concertation et le pragmatisme.

La synergie avec les acteurs locaux et nationaux est un élément clé qui doit être gardé à l'esprit et constitue l'une des premières actions à mener dans le processus de mise en œuvre.

Pour ce faire, une vaste campagne de sensibilisation sur le plan du développement sera menée au profit de l'ensemble des acteurs étatiques, les bailleurs de fonds et la société civile.

En termes de concertation, il s'agira de procéder à la plus large concertation possible pour valider le plan d'actions. Dans ce sens, les bénéficiaires seront consultés de même que les services techniques, les projets et les organisations de la société civile opérant au niveau de la commune. Le secteur privé ne sera pas en reste comme les structures associatives locales.

Les actions identifiées ont tenu compte de plusieurs critères dont l'efficacité, la rentabilité sociale et économique et l'adéquation avec les politiques sectorielles et les opportunités de financement. Ceci étant, le plan reste un document vivant qui devra être révisé constamment en fonction de l'évolution du contexte et du changement des priorités et des aspirations des populations.

## V. Plan d'actions 2021-2025

Le plan d'actions pour la période 2021-2025 se focalise sur les activités jugées prioritaires et dont la mise en œuvre est capable d'impulser le développement de la commune. Ces activités sont à la fois indispensables pour impulser le développement de la commune mais aussi pour soutenir les populations vulnérables de la commune confrontées à des problèmes de chômage, de qualité de vie et d'absence d'opportunités.

Le plan s'articule autour de neuf composantes, comme détaillé dans le tableau qui suit. Le montant de cet ambitieux plan est de **488 700 000** Ouguiyas.

Composante	Résultats attendus	Cout
Education	Meilleur accès à une éducation de qualité	<b>79 500 000</b>
Santé	Taux de couverture sanitaire amélioré	<b>87 500 000</b>
Hydraulique et Energie	Taux de desserte en eau amélioré Taux d'accès à une énergie suffisante amélioré	<b>10 100 000</b>
Assainissement et environnement	Protection du littoral, assainissement de la ville et élimination des zones marécageuses	<b>15 100 000</b>
Protection sociale	Le nombre de bénéficiaires des programmes sociaux est satisfaisant et en progression	<b>27 500 000</b>
Urbanisme	Le cadre de vie des populations est amélioré	<b>136 500 000</b>
Economie urbaine	Les initiatives économiques sont promues	<b>52 000 000</b>
Jeunesse, culture et sports	Les activités sportives sont développées	<b>39 400 000</b>
Institutionnel	Gouvernance locale renforcée	<b>41 000 000</b>
<b>Total</b>		<b>488 700 000</b>

**La composante Education** : dans ce domaine il s'agira de réhabiliter l'école publique à travers une extension du PREP « Programme de Renforcement de l'Ecole Publique » initié par la commune au niveau de trois écoles fondamentales. Ce programme englobe plusieurs composantes qui traitent la majeure partie des difficultés rencontrées par l'enseignement public. Des cantines seront mises en place pour encourager la scolarisation des enfants issus des couches vulnérables. Sur le plan sanitaire des dispositions seront prises pour assainir les écoles et éviter la propagation des maladies, en particulier la COVID19. Les moyens d'actions de la DREN doivent être renforcés pour assurer un meilleur suivi des établissements scolaires. L'implication des acteurs dans la gestion des établissements sera redynamisée à travers la mise en place de comités de gestion pour lesquels des moyens seront alloués pour l'entretien courant des structures éducatives.

**La composante santé** : Pour améliorer la couverture sanitaire au niveau de la commune, le centre de santé de la polyclinique sera réhabilité et les moyens nécessaires mis en place pour renforcer ces ressources humaines et ces équipements. Des démarches seront entreprises auprès des départements concernés pour mobiliser le financement nécessaire. La pharmacie pour indigents recevra des fonds supplémentaires pur pouvoir venir en aide à un plus grand nombre d'individus.

**La composante Hydraulique et Energie** : L'accès à l'eau potable et à l'énergie seront améliorés à travers des investissements dans ces deux secteurs pour permettre à toutes les populations de disposer de services continus et de qualité. Des démarches seront entreprises

auprès des sociétés concernées pour identifier les solutions techniques à ces problèmes et mobiliser les financements nécessaires pour la réalisation des travaux indiqués.

**L'assainissement et l'environnement** : la problématique de l'assainissement sera résolue à travers une extension du réseau d'assainissement vers les quartiers inondables, le traitement des mares et dépressions et la mise en place d'un système de ramassage des ordures plus efficace. De même des dispositions seront prises pour assurer l'évacuation des eaux de pluies.

**La protection sociale** : Les programmes sociaux mis en œuvre par la Mairie devront se poursuivre et se consolider à travers la création d'un centre d'accueil des personnes vulnérables, la lutte contre la mendicité et l'assistance des indigents.

**L'urbanisme** : dans ce domaine l'accent sera mis sur l'élaboration d'outils modernes de gestion de l'urbanisme, la mise en place de réseaux d'assainissement dans tous les quartiers de la commune, l'aménagement de voiries pour les voies principales et secondaires et l'assainissement de l'espace public. Sur un autre plan, les espaces vitaux des centres commerciaux seront dégagés, des postes de protection civile mis en place dans les points sensibles et l'aménagement de parkings dans le centre-ville. Pour assurer un respect des normes urbanistiques et éviter l'occupation illégale de l'espace public, une brigade de contrôle urbain sera mise en place en collaboration avec le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.

**L'Economie urbaine** : Dans ce cadre un fonds pour le financement des initiatives économiques sera mis en place pour accompagner les porteurs d'initiatives économiques (individus ou entreprises). La gestion de ce fonds se fera sur la base d'une procédure concertée et transparente dont l'objectif est de s'assurer de la pertinence des projets à financer et garantir la transparence dans l'octroi des financements. Pour ce faire un manuel de procédures de ce fonds sera élaboré. Il devra définir, les critères d'éligibilité des porteurs et des projets, le cheminement des requêtes à soumettre ainsi que les modalités de mise en œuvre des projets à financer. Les microprojets seront ainsi soumis à un processus de concertation communal au sein du CCC d'abord, puis la validation et l'adoption par le conseil municipal avant leur transmission au comité de gestion du Fonds.

**La jeunesse et les sports** : les associations sportives continueront à recevoir de l'appui qui couvrira un plus grand nombre de structures alors que le sport des jeunes sera développé à travers l'aménagement d'aires de jeu dans les quartiers et l'organisation de tournois sportifs. Un centre d'écoute pour jeunes sera mis en place afin d'encadrer la dynamique de la jeunesse au niveau de la commune et de créer des opportunités de création de partenariats.

**Sur le plan institutionnel**, les compétences de la commune doivent être révisées pour les adapter au nouveau contexte. Par ailleurs un programme de formation visant le renforcement de capacités des élus municipaux sera mis en œuvre. Une réorganisation du personnel communal s'avère nécessaire pour permettre à la Mairie de disposer de ressources humaines capables de gérer efficacement les services communaux et réduire la masse salariale. Sur le plan des finances communales, le service de recouvrement devra être réorganisé pour plus d'efficacité, les outils modernes de gestion mis en place et la base de données fiscale mise à jour.

## 1. Financement du plan d'actions

Le financement de cet ambitieux plan d'actions nécessitera la mobilisation de l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à cet effort.

L'Etat est l'un des bailleurs potentiel qui dispose d'une grande capacité de financement à travers les programmes réguliers des départements sectoriels et les projets de développement cofinancés par les bailleurs de fonds. Les partenaires au développement disposent chacun dans son domaine de ressources financières pouvant être mobilisés pour le financement de ce plan d'actions. Le secteur privé est un acteur important dont l'apport pourrait être considérable notamment dans le cadre de partenariat public-privé ainsi que l'investissement dans les projets économiques viables. La coopération décentralisée constitue une opportunité pour la mobilisation de certains fonds, notamment pour les projets de protection de l'environnement et l'alimentation en eau.

## 2. Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre du plan d'actions se fera suivant les étapes suivantes :

- **Organisation d'atelier de restitution** : L'implication des acteurs locaux et leur adhésion à ce plan de développement est l'objectif visé par l'organisation de cet atelier qui constitue la première démarche dans le processus de mise en œuvre du plan ;
- **Mobilisation de financements** : une table ronde doit être organisée pour mobiliser les financements des activités de ce plan. Les différents départements ministériels comme les partenaires au développement doivent être invités à cette réunion.
- **Validation par le conseil municipal** : cette étape règlementaire est aussi importante car elle permet d'avoir un consensus au sein du conseil municipal tout comme qu'elle donne au plan de développement la valeur juridique en tant qu'outil de développement de la commune ;
- **Elaboration de plan de travail annuel** : le plan de travail annuel a pour objet de faire une programmation des activités à réaliser en fonction de leur priorité et de la disponibilité des financements ;
- **Suivi de la mise en œuvre** : la commune désignera un comité autour du maire pour assurer le suivi de la mise en œuvre des différentes activités. Des rapports périodiques seront élaborés pour faire l'état d'avancement des activités et identifier les contraintes ;
- **Evaluation** : à la fin de la période du plan d'actions une évaluation finale est nécessaire pour capitaliser les acquis et servir à l'élaboration du prochain cycle du plan de développement.

## VI. PLAN D'ACTION 2021-2025 Commune TVZ

Domaine	Objectif	Description de l'activité	bénéficiaire	Cout				
				2021	2022	2023	2024	2025
Education	Améliorer la qualité de l'éducation fondamentale et préscolaire et enseignement originel (SCAPP: Levier stratégique n°2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base)	Poursuivre les activités du PREP: Réhabilitation des salles de classe, équipement en tables bancs, fournitures scolaires, aménagements de jardins, appui aux enseignants et assistance pédagogique	Ecoles: Cité plage, ecole langue, capitale 5; Tevragh Zeina, Excellence, Khaled et Aghnodert,	6 000 000	6 000 000	6 000 000		
		Mettre en place des systèmes de lavage des mains et de désinfection des écoles et fournitures des équipements de protection contre la COVID19	Toutes les écoles	1 500 000				
		Ouverture de cantines scolaires pour les enfants vulnérables	Toutes les écoles	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
		Renforcer les moyens d'action de la DREN	Toute la commune	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
		Mise en place de Comités de Gestion des Ecoles (CGES)	Toutes les écoles	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
		Ouverture de deux jardins d'enfants	Cité plage et centre émetteur	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
		Appuyer les Mahdras pour améliorer les conditions des élèves et créer des passerelles avec l'enseignement formel	10 Mahdras	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
				19 500 000	18 000 000	18 000 000	12 000 000	12 000 000
Santé	Améliorations de l'accès aux soins de santé (SCAPP: Levier 2 : Développer le capital humain et	Augmenter la capacité d'accueil de la polyclinique (maternité, équipements,	Polyclinique	30 000 000	30 000 000			
		Mise en place d'une pharmacie pour indigents	Capitale	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000

	l'accès aux services sociaux de base	Lutte contre les maladies en lien avec l'insalubrité (COVID 19, paludisme, etc)	Toute la commune	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
				35 500 000	35 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000
<b>Hydraulique</b>	Améliorer l'accès à l'eau potable (SCAPP, Levier 2- Chantier stratégique des mesures spécifiques d'inclusion sociale)	Extension des réseaux d'Aftout Sahili pour toucher tous les quartiers de la commune,	Quartiers: E et F Nord, centre émetteur et Soukoug,	100 000				
<b>Energie</b>	Améliorer la qualité d'accès à l'énergie (SCAPP, Levier 1 : Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive)	Renforcer la puissance de l'énergie fournie	Cité plage, E nord, centre émetteur et Soukoug,	100 000				
		Appuyer les initiatives visant l'utilisation de l'énergie solaire	Toute la commune	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
				2 100 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<b>Assainissement, environnement-résilience aux changements climatiques</b>	Adaptation aux changements climatiques (SCAPP, Levier 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions).	Extension du réseau d'assainissement pour couvrir tous les quartiers inondables	Cité plage et centre émetteur	100 000				
		Créer un service pour la gestion et la prévention des crises	Mairie	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
		Mettre en place une brigade pour le suivi du littoral	Littoral	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
		Réaliser une campagne pour la vulgarisation du code de l'hygiène	Toute la commune	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
		Aménagement des zones de rétention des eaux de pluies et des marées	Cité plage et centre émetteur	2 000 000	2 000 000	2 000 000		
				3 900 000	3 800 000	3 800 000	1 800 000	1 800 000
<b>Protection sociale</b>	Assister les couches vulnérables (SCAPP, Levier 2- Chantier stratégique des mesures spécifiques d'inclusion sociale)	Création d'un centre d'accueil et d'appui des femmes et enfants en difficulté.	Enfants de la rue et femmes vulnérables	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
		Lutte contre la mendicité à travers la formation et l'insertion et l'assistance des mendiants	mendiants	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000

				5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000
<b>Urbanisme, Transport et Voirie</b>	Maitriser la gestion de l'espace urbain de la commune (SCAPP, Levier 2- Chantier stratégique des mesures spécifiques d'inclusion sociale)	Mettre fin aux occupations illégales des espaces publics et privés	Toute la commune	1 000 000				
		Elaborer un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) pour la commune	Toute la commune	3 000 000				
		Mise en place d'une brigade municipale pour le contrôle urbain en collaboration avec le MHUAT	Toute la commune	1 500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
		Mise en place de systèmes de lutte contre les incendies.	Marchés	2 000 000	2 000 000			
		Aménager des Parkings payant autour des marchés et zones d'affluence.	Capitale	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	
		Aménager 100 km de voirie sur toutes les artères bitumées de la commune (aménager les trottoirs, éclairage, arbres, réserves pour les installations)	Tous les quartiers	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
		Mettre en place un schéma d'organisation des marchés qui tient compte des besoins de sécurité et de la situation des vendeurs ambulants.	Tous les marchés de la commune	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
		Aménagement d'une zone de détente au niveau du littoral	Littoral	3 000 000	3 000 000			
				<b>34 500 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>22 000 000</b>
<b>Initiatives économiques</b>	Promouvoir les initiatives économiques locales (SCAPP, Levier 1 : Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive ;	Création de marchés communaux spécialisés	Commerçants et usagers	<b>11 000 000</b>	<b>11 000 000</b>			
		Mise en place d'un fonds destinés aux financements d'activités économiques portées par des individus, des coopératives ou des associations,	Jeunes et professionnels des métiers urbains	15 000 000	15 000 000			
				<b>26 000 000</b>	<b>26 000 000</b>	-	-	-

<b>Jeunesse, culture et sport</b>	Développer le sport au niveau de la commune (Lever 2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base)	Création d'aires de jeu dans les quartiers et appui aux jeunes	Enfants des quartiers	1 200 000			1 200 000	
		Organisation d'un tournoi pour enfants de 12 à 15 ans.	Jeunes de 12 à 15 ans	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
		Création d'un centre d'écoute pour jeunes	Population jeune	2 000 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
		Appuyer les structures associatives dans la commune.	Clubs sportifs	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
		Organiser des activités culturelles et artistiques	Associations culturelles	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
				<b>10 200 000</b>	<b>8 500 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>7 700 000</b>	<b>6 500 000</b>
<b>Institution communale et dynamique locale</b>	Renforcer les capacités de la commune (SCAPP, Levier 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions).	Revoir les compétences des communes pour tenir compte de l'évolution de la ville	Commune	100 000				
		Réorganisation du personnel communal		10 000 000				
		Formation des élus		2 000 000				
		Revoir le dispositif de taxation et de recouvrement des taxes et impôts		1 500 000				
		Mettre en place un dispositif d'appui aux OSCs		5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
		Editer un bulletin d'information sur les activités de la Mairie		100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
		Mettre à jour la base de données sur les activités économiques au niveau de la commune.		1 900 000				
				20 600 000	5 100 000	5 100 000	5 100 000	5 100 000
				<b>157 900 000</b>	<b>134 400 000</b>	<b>71 400 000</b>	<b>64 600 000</b>	<b>60 400 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>							<b>488 700 000</b>	

## VII. FICHES DE PROJET

N° Fiche	Intitulé
<b>1</b>	Projet de renforcement de l'école publique (PREP)
<b>2</b>	Lutte contre la propagation du COVID19 dans le milieu scolaire
<b>3</b>	Ouverture de cantines scolaires
<b>4</b>	Renforcer les moyens d'action de l'IDEN
<b>5</b>	Mise en place de Comités de Gestion des Ecoles
<b>6</b>	Création de jardins d'enfant
<b>7</b>	Projet de promotion des Mahadras
<b>8</b>	Extension du réseau d'eau potable
<b>9</b>	Extension et renforcement du réseau électrique
<b>10</b>	Création d'un centre d'accueil pour personnes vulnérables
<b>11</b>	Lutte contre la mendicité
<b>12</b>	Construction et gestion de parkings payants
<b>13</b>	Construction et aménagement de fourrières municipales
<b>14</b>	Assainissement des quartiers inondables
<b>15</b>	Elaborer un Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
<b>16</b>	Aménagement de voiries et espaces verts
<b>17</b>	Aménagement d'une zone de détente au niveau du littoral
<b>18</b>	Assainir les zones commerciales
<b>19</b>	Mise en place d'une brigade de contrôle urbain
<b>20</b>	Extension de la polyclinique
<b>21</b>	Lutte contre les maladies en lien avec l'insalubrité
<b>22</b>	Extension de la pharmacie des indigents
<b>23</b>	Fonds d'appui aux initiatives économiques
<b>24</b>	Création de marchés communaux spécialisés
<b>25</b>	Création d'aires de jeu
<b>26</b>	Création d'un centre d'écoute pour jeunes
<b>27</b>	Organisation de tournois sportifs pour les jeunes
<b>28</b>	Organisation d'activités culturelles et artistiques
<b>29</b>	Appui aux associations sportives
<b>30</b>	Appui aux OSC, aux Coopératives et autres associations
<b>31</b>	Réorganisation du personnel communal
<b>32</b>	Formation des élus locaux
<b>33</b>	Amélioration des recettes fiscales

## FICHE DE PROJET N° 1

<b>Intitulé</b>	Projet de renforcement de l'école publique (PREP)
<b>Localisation</b>	Ecoles fondamentales de la commune
<b>Cout en MRU</b>	18 000 000
<b>Durée</b>	3 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>La plupart des infrastructures des écoles se dégradent rapidement et deviennent inadaptés, les bâtiments ne sont pas entretenus, insuffisance du matériel didactique, absence de toilettes. Le corps enseignant ne couvre pas les besoins des écoles, un absentéisme élevé des enfants et des enseignants, le ratio élève par enseignant dépasse largement la moyenne et une faiblesse du niveau des élèves.</p> <p>Cette état des choses à suscité une méfiance voire un désintérêt des populations pour l'école publique qui n'est plus fréquentée que par les enfants issus des ménages pauvres. Ceci risque de créer et de maintenir une scission au niveau de la société engendrant des problèmes sociaux dont les solutions seraient difficiles.</p>	
<b>Objectifs</b>	
<p>L'objectif de ce projet, dont une phase pilote a été lancée par la mairie depuis deux ans, est de redonner à l'école publique sa place en tant qu'institution qui rassemble tous les citoyens et leur offre un enseignement adéquat. Plus précisément il vise à réduire les inégalités, améliorer le taux de scolarisation et renforcer la qualité de l'enseignement.</p>	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Les activités de ce projet porteront sur la dimension infrastructure, le volet pédagogique et le personnel enseignant. Ainsi tous les bâtiments seront réhabilités et des nouvelles classes construites, les équipements annexes seront aussi construits en plus d'espaces vert et d'aires de jeu. S'agissant du personnel, des motivations seront accordées au corps enseignant en plus d'autres actions pour encourager ce personnel. Sur le plan pédagogique, les manuels et outils scolaires seront fournis en quantité et des cours de renforcement organisés pour les enfants ayant des difficultés de niveau. Les écoles concernées par ce projet sont : Cité plage, école langue, capitale 5; Tevragh Zeina, Excellence, Khaled et Aghnodert,</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
<p>Le projet a pour cible l'ensemble des élèves fréquentant les 10 écoles publiques de la commune et l'école de langue, néanmoins il accorde une attention particulière aux enfants issus des milieux vulnérables.</p>	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
<p>Niveau des élèves Taux de fréquentations des écoles</p>	
<b>Partenaires</b>	
<b>MEN, MHUAT</b>	

## FICHE DE PROJET N°2

<b>Intitulé</b>	Lutte contre la propagation du COVID19 dans le milieu scolaire
<b>Localisation</b>	Toutes les écoles
<b>Cout en MRU</b>	1 500 000
<b>Durée</b>	1 an
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Le manque d'eau et de moyens d'hygiène dans les établissements publics favorise la propagation de plusieurs pathologies notamment la COVID19. En effet, aucune des écoles de la commune ne dispose d'un système de toilette fonctionnel et hygiénique en plus de l'existence de dépôts d'ordures tout autour de certaines écoles. Cette situation d'insalubrité crée des conditions favorables pour les maladies en lien avec l'hygiène, d'où la nécessité d'une action d'urgence pour mettre en place les conditions d'une scolarité normale.</p>	
<b>Objectifs</b>	
<p>Cette activité a pour objectifs d'assurer les conditions d'hygiène au niveau du milieu scolaire et d'éviter la propagation de maladies telles que la COVID19</p>	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>L'activité portera sur la mise en place dans toutes les écoles fondamentales publiques de la commune, les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension des latrines ;</li> <li>- Recrutement d'un personnel pour l'entretien régulier des toilettes et le nettoyage de l'école ;</li> <li>- Mise en place d'un système de lavage des mains au niveau de chaque classe ;</li> <li>- Fourniture de produits hygiéniques ;</li> <li>- Sensibilisation continue des élèves sur les moyens de protection contre la COVID et autres maladies.</li> </ul>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
<p>Les bénéficiaires sont les enfants des écoles publiques et le personnel enseignant.</p>	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Milieu scolaire propre ;</li> <li>- Absence de maladies ;</li> <li>- Nombre d'élèves et enseignants bénéficiaires.</li> </ul>	
<b>Partenaires</b>	
<p><b>Ministère de la Santé, Ministère de l'Education Nationale, ONGs</b></p>	

## FICHE DE PROJET N°3

<b>Intitulé</b>	Ouverture de cantines scolaires
<b>Localisation</b>	Toutes les écoles
<b>Cout en MRU</b>	15 000 000
<b>Durée</b>	5 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>La commune abrite une grande population vulnérable, dont les enfants sont malnutris et ayant peu d'intérêt pour l'école. On constate aisément l'existence d'enfants non scolarisés dans tous les quartiers de la commune dont certains sont obligés de s'adonner à de petits métiers pour aider leurs parents alors que d'autres peuvent basculer dans des activités non sécurisées. La mise en place de moyens permettant à cette catégorie d'enfants de se scolariser devient une nécessité et une urgence. Il s'agit certes de mener une action globale qui à la fois sensibilise et appui les parents pour scolariser leurs enfants et en même temps crée au niveau de l'école des conditions permettant à ces enfants de poursuivre leur scolarité.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Augmenter le taux de scolarisation des enfants issus des familles vulnérables	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agit de mettre en place une cantine dans chacune des dix écoles publiques de la commune. Ces cantines fourniront des repas gratuits pour les enfants vulnérables.</p> <p>L'identification des enfants bénéficiaires doit se faire sans créer une stigmatisation de ceux-ci tout en mettant en place des critères objectifs pour la sélection des bénéficiaires.</p> <p>Des bâtiments respectant les normes seront construits dans chaque école. Les repas peuvent être commandés auprès d'un traiteur pour garantir la qualité.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Il s'agit des enfants issus de ménages vulnérables et qui n'ont pas souvent accès à une nourriture équilibrée.	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
<p>Taux de scolarisation des enfants issus de ménages vulnérables ;</p> <p>Nombre d'enfants et d'enseignants nourris ;</p>	
<b>Partenaires</b>	
Ministère de l'Education Nationale, ONGs	

## FICHE DE PROJET N° 4

<b>Intitulé</b>	Renforcer les moyens d'action de l'IDEN
<b>Localisation</b>	IDEN Tevragh Zeina
<b>Cout en MRU</b>	5 000 000
<b>Durée</b>	5 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>L'inspection départementale de l'éducation nationale à Tevragh Zeina joue un rôle important dans l'encadrement et le suivi des établissements publics. Cette structure est actuellement dans une situation qui limite son action à cause du manque de ressources humaines et de moyens logistiques et financiers.</p> <p>En effet, le manque d'inspecteurs, d'outils pédagogiques et de moyens de déplacement sont l'une des causes principales qui entravent le déroulement de la mission de l'IDEN. Ainsi, toute réforme ou activité visant à améliorer les performances du système éducatif doivent en premier lieu prévoir un renforcement des moyens de cette structure.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Assurer un suivi et un accompagnement régulier des écoles publiques	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>L'activité portera essentiellement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'affectation d'un personnel suffisant permettant à la DREN de couvrir les besoins des écoles en termes d'enseignants et d'assurer un suivi régulier des écoles ;</li> <li>- Augmentation du budget de fonctionnement ;</li> <li>- Acquisition de moyens logistiques permettant au DREN et aux inspecteurs d'effectuer des missions de suivi et de contrôle ;</li> <li>- Fourniture d'outils pédagogiques ;</li> <li>- Formation continu du personnel enseignant.</li> </ul>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
La Direction Régionale de l'Education Nationale	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Taux de réussite aux examens de fin d'année ; Niveau des élèves améliorés ;	
<b>Partenaires</b>	
Ministère de l'Education Nationale, ONGs	

## FICHE DE PROJET N° 5

<b>Intitulé</b>	Mise en place de Comités de Gestion des Ecoles
<b>Localisation</b>	Toutes les écoles publiques
<b>Cout en MRU</b>	5 000 000
<b>Durée</b>	5 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Le manque de moyens pour l'entretien des établissements scolaires conduit souvent à la détérioration des équipements et des infrastructures. Les difficultés rencontrées par le personnel d'encadrement des écoles pour gérer des problèmes de plus en plus complexes nécessitent une nouvelle approche engageant l'ensemble des acteurs pour une gestion plus efficace des problèmes de l'école.</p> <p>Ainsi, la création de comités de gestion des écoles suivant une nouvelle approche devient nécessaire pour assurer une bonne scolarité pour les enfants et limiter les déperditions scolaires.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Assurer une bonne gestion des établissements scolaires	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agit de recréer les comités de gestion des écoles suivant une nouvelle approche qui associe la commune, les parents d'élèves, les enseignants et les directeurs des écoles.</p> <p>Ces comités seront dotés de moyens financiers pour effectuer les travaux d'entretien de routine et auront aussi un regard sur la qualité de l'enseignement, la présence des enseignants.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Toutes les écoles publiques de la commune seront dotées d'un comité de gestion	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
<p>Nombre de réunions tenues ;</p> <p>Nombre de décisions prises et respectées ;</p>	
<b>Partenaires</b>	
Ministère de l'Education Nationale, ONGs	

## FICHE DE PROJET N°6

<b>Intitulé</b>	Création de jardins d'enfants
<b>Localisation</b>	Centre émetteur, cité plage
<b>Cout en MRU</b>	25 000 000
<b>Durée</b>	5 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Les jardins d'enfants publiques au niveau de la commune sont quasi-inexistants ce qui priverait une grande partie des enfants d'un accès à l'enseignement préscolaire.</p> <p>Le manque de cet enseignement se répercute sur le niveau des enfants dont certains ont des difficultés au début de leur cursus scolaire.</p> <p>Les enfants qui souffrent le plus de cette situation sont généralement ceux issus des ménages vulnérables et même de la classe moyenne.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Améliorer le taux d'accès à l'enseignement préscolaire public.	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agit de mettre en place deux jardins d'enfants l'un à la Cité plage et le second au quartier Centre émetteur.</p> <p>Ces établissements seront mis en place en collaboration avec le Ministère des affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille (MASEF) suivant le modèle agréé par ce département.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Enfants de 4 à 6 ans en particulier ceux issus des ménages vulnérables	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Nombre d'enfants bénéficiaires	
<b>Partenaires</b>	
<b>MEN, MASEF</b>	

## FICHE DE PROJET N° 7

<b>Intitulé</b>	Projet de promotion des Mahadras
<b>Localisation</b>	Toute la commune
<b>Cout en MRU</b>	10 000 000
<b>Durée</b>	5 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Les Mahadras jouent un rôle important dans l'enseignement religieux et dans l'enseignement préscolaire. En dépit de leur importance elles ne reçoivent pas d'appui extérieur et les conditions d'enseignements ne sont plus adaptées au contexte urbain. Les enfants sont souvent entassés dans des endroits inappropriés avec une multitude de risques qui peuvent avoir des conséquences négatives sur les enfants.</p> <p>Au-delà de cette situation, les enfants qui fréquentent uniquement les Mahadras font face à des difficultés pour intégrer l'enseignement formel.</p>	
<b>Objectifs</b>	
<p>L'objectif visé à travers cette action est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De créer des Mahadras pilotes qui dispensent un enseignement religieux dans des conditions acceptables ;</li> <li>- Intégrer dans le cursus des modules en mathématiques et sciences permettant aux élèves de pouvoir accéder facilement à l'enseignement formel.</li> </ul>	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agit d'appuyer la création de dix Mahadras pilotes. Ces Mahadras seront installées dans des locaux adéquats disposant de tous les outils nécessaires pour assurer un enseignement de qualité. L'enseignement des filles sera promu à travers le recrutement d'enseignantes.</p> <p>Sur le plan pédagogique, un programme d'études sera élaboré pour intégrer certaines matières permettant aux enfants de pouvoir à un certain moment accéder facilement à l'enseignement formel.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
<p>Les enfants qui fréquentent les Mahadras en particulier ceux suivent uniquement un enseignement religieux.</p>	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
<p>Nombre de Mahadras bénéficiaires            Nombre d'enfants de Mahadras intégrant l'enseignement formel</p>	
<b>Partenaires</b>	
<p><b>MASEF, MOAI</b></p>	

## FICHE DE PROJET N° 8

<b>Intitulé</b>	Extension du réseau d'eau potable
<b>Localisation</b>	Quartiers Nord de la commune
<b>Cout en</b>	ND
<b>Durée</b>	3 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Le taux d'accès à l'eau potable reste faible dans certains quartiers de la commune, notamment la zone nord. Les populations de ces quartiers sont obligées à recourir à des camions citernes pour s'approvisionner en eau.</p> <p>Selon les informations disponibles, l'ancien réseau de la SNDE n'est plus fonctionnel alors que le nouveau réseau n'a pas été étendu à tous les quartiers créant ainsi une situation assez difficile pour les populations de ces quartiers.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Assurer un accès de toutes les populations de la commune à une eau potable	
<b>Description de l'activité</b>	
Il s'agit de procéder à une extension du réseau AFTOUT SAHILI pour approvisionner l'ensemble des quartiers non couverts de la Commune.	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Populations des quartiers Nord de la Commune	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Amélioration du taux d'accès à l'eau potable	
<b>Partenaires</b>	
MHA, SNDE	

## FICHE DE PROJET N° 9

<b>Intitulé</b>	Extension et renforcement du réseau électrique
<b>Localisation</b>	Toute la commune
<b>Cout en</b>	ND
<b>Durée</b>	4 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Les populations de la commune font face à des problèmes d’approvisionnement en électricité qui s’accroissent durant l’été. En plus des délestages répétitifs, la puissance fournie par le réseau est souvent faible.</p> <p>Les baisses de tension occasionnent des dégâts sur les équipements et ralentissent les activités des entreprises.</p> <p>Dans certains quartiers les réseaux électriques sont vétustes et ne respectent pas les normes en matière de sécurité ce qui conduit souvent à des pertes humaines.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Assurer un approvisionnement régulier en électricité des populations de la commune et promouvoir l’utilisation de l’énergie solaire	
<b>Description de l’activité</b>	
<p>Ce projet comportera deux volets :</p> <p>Pour le volet énergie électrique il s’agira d’étudier avec la SOMELEC les mesures à prendre pour assurer un approvisionnement régulier en électricité de l’ensemble des quartiers de la Commune et de procéder à une mise aux normes des réseaux électriques.</p> <p>Le second volet concerne le développement de l’énergie solaire. Dans ce cadre, la commune appuiera les initiatives visant à vulgariser l’utilisation de l’énergie solaire aussi bien par les ménages que par les entreprises.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Les populations de la commune d’une façon générale et en particulier celles des quartiers qui ont des difficultés en termes d’accès à l’électricité.	
<b>Indicateurs d’impact</b>	
<p>Taux d’accès à l’électricité</p> <p>Taux d’utilisation de l’énergie solaire</p>	
<b>Partenaires</b>	
SOMELEC, MEP	

## FICHE DE PROJET N° 10

<b>Intitulé</b>	Création d'un centre d'accueil pour personnes vulnérables
<b>Localisation</b>	Commune
<b>Cout en</b>	15 000 000
<b>Durée</b>	5 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Le nombre élevé d'indigents au niveau de la commune et la présence d'enfants de la rue nécessite une action d'envergure pour venir en aide à cette population. L'absence d'une structure de prise en charge de ces couches vulnérables est de nature à compliquer leur situation.</p> <p>Les difficultés économiques liées à la pression sociale créent des problèmes pour une bonne partie des ménages conduisant à l'effondrement de foyers. Ainsi des femmes et des enfants se retrouvent dans certains cas sans appui ni assistance.</p>	
<b>Objectifs</b>	
L'objectif visé à travers cette activité est d'assister les femmes et enfants en difficulté.	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Le centre d'accueil proposé constituera un lieu où toutes les personnes vulnérables peuvent recevoir les conseils et les appuis nécessaires pour traverser les éventuels problèmes sociaux auxquels ils font face.</p> <p>Ce centre sera animé par des spécialistes en matière d'assistance sociale et sera doté des moyens financiers pour venir en aide aux populations victimes des problèmes sociaux.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Les principaux bénéficiaires sont les femmes victimes des violences basées sur le genre, les enfants en situation particulière et les personnes ayant des problèmes sociaux nécessitant une intermédiation et une assistance	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
<p>Nombre d'indigents bénéficiaires</p> <p>Nombre de problèmes sociaux résolus</p>	
<b>Partenaires</b>	
MS, MASEF, Agences SNU	

## FICHE DE PROJET N° 11

<b>Intitulé</b>	Lutte contre la mendicité
<b>Localisation</b>	Toute la commune
<b>Cout en MRU</b>	7 500 000
<b>Durée</b>	5 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>La mendicité s'est beaucoup développée ces dernières décennies en raison d'un ensemble de facteurs conduisant des centaines de personnes à en faire un métier. On distingue plusieurs catégories de mendiants ; les enfants qui sont généralement des élèves coraniques envoyés par leurs maîtres pour pratiquer la mendicité, de personnes âgées sans attaches familiales, des malades et handicapés et des personnes bien portantes et jeunes qui se professionnalisent dans la mendicité.</p> <p>Le rôle de la commune et toutes les structures d'état est aujourd'hui de mettre fin à ce phénomène à travers une action d'envergure qui permettra de discerner entre les personnes nécessiteuses et celles qui profitent d'une situation particulière pour soutirer l'argent aux citoyens. Ce phénomène a pris une telle ampleur qu'il devient nécessaire et urgent de trouver une solution pour l'éradiquer définitivement.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Mettre fin au phénomène de la mendicité sur l'ensemble du territoire de la commune	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Le programme de lutte contre la mendicité vise à éradiquer ce phénomène à travers une analyse de la situation des personnes pratiquant cette activité.</p> <p>Ainsi les personnes ayant des difficultés pour gagner leur pain et se trouvant dans l'incapacité d'exercer une quelconque activité seront recensées et recevront un appui mensuel pour subvenir à leurs besoins essentiels.</p> <p>Les individus capables d'exercer certaines activités seront formés et des moyens leur seront fournis pour créer une activité lucrative.</p> <p>Les enfants de la rue seront recensés et les tuteurs seront consultés pour leur assurer une scolarisation appropriée.</p> <p>Les autres catégories pratiquant la mendicité seront répertoriées et des mesures seront prises contre ceux d'entre elles qui s'adonneraient de nouveau à cette activité.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Les populations cibles sont globalement toutes les personnes pratiquant la mendicité.	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Nombre de personnes pratiquant la mendicité	
<b>Partenaires</b>	
MASEF, ONGs	

## FICHE DE PROJET N° 12

<b>Intitulé</b>	Construction et aménagement de Parkings payants
<b>Localisation</b>	Centre-ville
<b>Cout en MRU</b>	15 000 000
<b>Durée</b>	5 ans

### Situation avant-projet

Le centre-ville de la commune qui abrite les principaux centres commerciaux, les banques et les administrations subit une grande affluence qui complique le déplacement des véhicules au niveau de cette zone. Dès lors il devient nécessaire d'organiser la circulation des véhicules et d'aménager des endroits pour servir de parking pour les véhicules.

Ces parkings qui doivent être aménagés autour des zones d'affluence permettront de mieux gérer le stationnement des véhicules et d'assurer une plus grande fluidité du trafic.

### Objectifs

L'objectif de cette activité est d'améliorer la fluidité de la circulation au niveau des zones d'affluence et d'offrir des zones de stationnements sécurisés pour les véhicules.

### Description de l'activité

Il s'agit d'identifier des endroits tout autour des zones d'affluence et d'y aménager des parkings sécurisés pour les véhicules.

Cette opération peut être réalisée dans le cadre d'un partenariat public privé afin de garantir un meilleur service et une durabilité de l'action.

### Description des bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les habitants du centre-ville et plus particulièrement les individus qui possèdent des véhicules et fréquentent cette zone.

### Indicateurs d'impact

- Nombre de parkings réalisés ;
- Nombre de véhicules utilisant le service

### Partenaires

**MET, Fédérations Transport, Autorité de régulation du transport**

## FICHE DE PROJET N°13

<b>Intitulé</b>	Construction et aménagement de fourrières municipales
<b>Localisation</b>	Zone cité plage
<b>Cout en MRU</b>	500 000
<b>Durée</b>	3 mois
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Au niveau de la commune, certains citoyens s'adonnent encore à l'élevage domestique et possèdent du bétail dont la gestion est encore traditionnelle avec peu de respect pour les exigences de la vie citadine et encore moins pour l'environnement. Cette situation se traduit par l'existence d'animaux errants dans les rues et au niveau des places publiques et des marchés donnant à la ville une image de cité rurale.</p>	
<b>Objectifs</b>	
<p>Mettre fin à la divagation des animaux Préserver à la ville son image de ville urbaine et de capitale propre Préserver l'environnement.</p>	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agira de construire trois enclos sous forme de mur à quatre côtés dotés d'un portail en fer et de recruter des gardiens pour assurer le service de propreté des enclos et le gardiennage.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
<p>La mairie Les usagers des places publiques et des marchés.</p>	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
<p>Nombre d'animaux parqués par mois.</p>	
<b>Partenaires</b>	
<p>ONG environnement.</p>	

## FICHE DE PROJET N° 14

<b>Intitulé</b>	Assainissement des quartiers inondables
<b>Localisation</b>	Quartiers ouest de la commune
<b>Cout en MRU</b>	ND
<b>Durée</b>	3 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Une grande partie de la commune se situe dans des zones où les sols sont saturés créant des phénomènes de remontée des eaux salées. Cette remontée a rendu des zones entières inhabitable et crée des dommages irréversibles pour les habitations. Ainsi des populations se sont retrouvées obligés d'abandonner leurs maisons à cause de ce phénomène. En plus des problèmes de santé créés par les eaux stagnantes. Ce projet est aussi destiné à prendre en charge les problèmes liés à la stagnation des eaux de pluies dont les dégâts sont parfois importants.</p> <p>Dans certains quartiers on observe l'existence de mares permanentes qui constituent une source de maladies et d'odeur nauséabondes pour les populations de la zone ouest de la commune.</p> <p>Devant cette situation qui a créé de sérieux problèmes pour des milliers de famille, il est urgent d'entreprendre un programme élargi d'assainissement et de d'aménagement des marres.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Lutter contre la remontée des eaux salées dans les quartiers ouest de la commune	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agit de procéder à l'extension du réseau d'assainissement existant pour couvrir tous les quartiers de la zone nord et d'assister les populations pendant la saison des pluies. Par ailleurs toutes les marres existantes seront asséchées par des remblais et des systèmes de pompage connectés au réseau d'assainissement.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Les populations vivant dans les quartiers inondables de la commune	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
<p>Quantité d'eau pompée          Nombre de sites dégagés          Nombre de camions de sables utilisés          Baisse du niveau de la nappe</p>	
<b>Partenaires</b>	
<b>MHA</b>	

## FICHE DE PROJET N° 15

<b>Intitulé</b>	Elaborer un Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
<b>Localisation</b>	Toute la commune
<b>Cout en MRU</b>	3 000 000
<b>Durée</b>	Un an
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>L'absence d'un schéma directeur d'aménagement urbain pour la commune a conduit à une urbanisation qui ne respecte pas les normes usuelles. Ainsi des quartiers entiers ont été créés dans des zones inondables sans aménagements préalables ni d'espaces vitaux pour les besoins futurs des services sociaux.</p> <p>Les occupations des sols n'obéissent à aucune règle et reste du ressort des individus qui exploitent leurs parcelles sans aucun contrôle ni suivi permettant de garantir le respect du cadre de vie des citoyens et de leur sécurité.</p> <p>Les espaces publics sont occupés illégalement et les voies sont parfois étroites. Tandis que les réseaux d'eau potable et d'électricité sont réalisés suivant des tracés qui ne respectent pas les normes ce qui crée des fuites énormes sur les réseaux d'eau et des accidents pour les réseaux électriques.</p>	
<b>Objectifs</b>	
L'objectif visé est de doter la commune d'un outil de gestion urbaine pour encadrer l'évolution spatiale et mieux gérer la problématique urbaine dans les différents quartiers de la commune	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agit en collaboration avec le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire de procéder à l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement d'Urbanisme de la commune ou à sa mise en œuvre.</p> <p>Ce projet sera réalisé par la commune en concertation avec les populations, les élus et les représentants des différents départements sectoriels.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Populations de la commune	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Schéma Directeur d'Aménagement Urbain validé	
<b>Partenaires</b>	
<b>MHUAT</b>	

## FICHE DE PROJET N° 16

<b>Intitulé</b>	Aménagement de voiries
<b>Localisation</b>	Les artères principales et secondaires
<b>Cout en MRU</b>	100 000 000
<b>Durée</b>	5 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>La voirie dans la commune est composée essentiellement de pistes non aménagées surtout dans les nouveaux quartiers des nord et ouest. Par endroit les voies sont sablonneuses et pleines de crevasses avec une absence totale d'éclairage.</p> <p>Les extensions des réseaux d'eau et d'électricité en l'absence de caniveaux créent des dommages sur les chaussées tout en exposant les réseaux existants à des dégâts répétitifs.</p>	
<b>Objectifs</b>	
L'objectif de cette activité est d'améliorer le cadre de vie des populations et d'assurer une durabilité des réseaux d'eau et d'électricité.	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agit de réaliser sur une durée de cinq ans 50 km de voies aménagées à raison de 20 km par an. Ces travaux porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le pavage des chaussées,</li> <li>- la réalisation de caniveaux pour les réseaux,</li> <li>- la mise en place de système d'éclairage,</li> <li>- l'aménagement de points ronds</li> <li>- le reboisement des artères principales.</li> </ul>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Les populations de la commune	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Nombre de km de voiries aménagés ou reboisés	
<b>Partenaires</b>	
<b>MET, MHUAT, MHA, MEP</b>	

## FICHE DE PROJET N° 17

<b>Intitulé</b>	Aménagement d'une zone de détente au niveau du littoral
<b>Localisation</b>	Littoral
<b>Cout en MRU</b>	6 000 000
<b>Durée</b>	Deux ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>L'absence de services et d'aires sécurisées au niveau du littoral privent les populations de la commune de profiter des belles plages de la zone côtière notamment pendant l'été. En effet, les quelques espaces privés aménagés au niveau du littoral sont étroits et inaccessibles pour la plus part des personnes.</p> <p>Il devient nécessaire dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des populations d'aménager une zone de détente permettant à toutes les catégories sociales de profiter des paysages et du climat de la zone côtière.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Valorisation de la zone côtière et amélioration du cadre de vie des populations.	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agit d'aménager une zone de détente au niveau de la zone côtière : cette zone comportera les infrastructures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des restaurants</li> <li>- des lieux de repos</li> <li>- un centre de protection civile</li> <li>- un club de natation et sports nautiques</li> <li>- équipements annexes.</li> </ul>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Les populations de la commune d'une façon globale et les jeunes en particulier.	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire aménagée</li> <li>- Taux de fréquentation.</li> <li>-</li> </ul>	
<b>Partenaires</b>	
<b>Office du tourisme, MET, MHUAT</b>	

## FICHE DE PROJET N° 18

<b>Intitulé</b>	Assainir les zones commerciales
<b>Localisation</b>	Centres commerciaux
<b>Cout en</b>	4 000 000
<b>Durée</b>	Deux ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Les centres commerciaux au niveau de la commune sont saturés et tous les espaces vitaux sont occupés par des vendeurs ambulants. En dépit des différentes tentatives d'assainir ces zones, les vendeurs ambulants continuent à occuper les voies et ruelles favorisant l'insécurité et mettant en danger les biens commerciaux en cas d'incendie en plus de l'insalubrité.</p> <p>Ceci étant, la réorganisation de ces centres devient une urgence pour sécuriser les biens et doter la commune de centres propres et modernes.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Assainir les centres commerciaux et mettre en place les mesures pour les sécuriser	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Cette activité portera essentiellement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La libération des espaces vitaux des centres commerciaux</li> <li>- La construction de toilettes</li> <li>- La mise en place d'une unité de lutte contre les incendies</li> <li>- La mise en place d'un système de collecte des ordures</li> <li>- L'orientation des vendeurs ambulants vers des espaces libres.</li> <li>-</li> </ul>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Nombre de vendeurs ambulants	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Les espaces vitaux des centres commerciaux sont dégagés et les infrastructures de service et de protection sont mises en place.	
<b>Partenaires</b>	
MHUAT	

## FICHE DE PROJET N° 19

<b>Intitulé</b>	Mise en place d'une brigade de contrôle urbain
<b>Localisation</b>	Toute la commune
<b>Cout en</b>	5 500 000
<b>Durée</b>	5 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Le manque d'un organe de contrôle urbain a conduit les populations à occuper l'espace public et même à y construire sans tenir compte des perturbations créées par ces occupations. Les rues sont investies de fosses septiques et d'autres ouvrages qui rendent parfois la circulation impossible. L'élevage des animaux dans des zones à usage d'habitation et la mise en place d'activités économiques polluantes rendent la vie difficile pour les citoyens pour ne citer que ceux-ci.</p> <p>Aujourd'hui, il devient urgent de mettre en place des normes urbaines, de les vulgariser et de les faire respecter pour assurer un meilleur cadre de vie pour les populations.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Assainir l'espace urbain et faire respecter les normes d'utilisation	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agit de mettre en place une brigade communale en collaboration avec les services du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire pour assurer un contrôle continu de l'occupation de l'espace urbain.</p> <p>Des dérogations peuvent être faites pour des occupations temporaires si certaines conditions sont remplies.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Les populations de la commune	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Brigade mise en place et fonctionnelle Nombre d'interventions	
<b>Partenaires</b>	
MHUAT	

## FICHE DE PROJET N° 20

<b>Intitulé</b>	Extension de la polyclinique
<b>Localisation</b>	Centre-ville
<b>Cout en MRU</b>	60 000 000
<b>Durée</b>	Deux ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>La commune dispose d'un unique centre de santé qui fait l'objet d'une grande affluence, notamment, par les populations vulnérables ne disposant pas de moyens pour se faire consulter au niveau des établissements privés.</p> <p>La capacité de ce centre est aujourd'hui bien en deca des besoins de la population de la commune. Par ailleurs les services offerts ne couvrent pas toutes les spécialités. Le bâtiment est assez vétuste et étroit et les équipements sont insuffisants.</p>	
<b>Objectifs</b>	
L'objectif de cette action est de réhabiliter et renforcer les capacités du centre de santé de la polyclinique pour couvrir tous les besoins en santé primaire des populations de la commune.	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agit de procéder à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'extension du bâtiment</li> <li>- La mise en place de nouveaux équipements</li> <li>- L'affectation d'un personnel de santé suffisant</li> <li>- La création de nouveaux services au sein du centre.</li> <li>-</li> </ul>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Les principaux bénéficiaires de cette activité sont les populations vulnérables de la commune.	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Nombre de consultations	
<b>Partenaires</b>	
MHUAT, MS	

## FICHE DE PROJET N° 21

<b>Intitulé</b>	Lutte contre les maladies en lien avec l'insalubrité
<b>Localisation</b>	Toute la commune
<b>Cout en MRU</b>	10 000 000
<b>Durée</b>	5 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>L'apparition de la COVID19 a perturbé le système de santé de la commune déjà fragile et crée une situation sans précédent pour le pays d'une façon globale et pour la commune d'une façon particulière.</p> <p>La lutte contre cette maladie et les autres pathologies en lien avec l'insalubrité nécessitera un programme d'envergure pour sensibiliser les populations sur les risques et la prise de mesures pour éviter la propagation de ces maladies.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Contenir les maladies virales et les maladies en lien avec l'insalubrité	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agit en collaboration avec les services du Ministère de la Santé de procéder à la mise en place d'un programme de lutte contre les maladies en lien avec l'insalubrité qui comportera deux volets essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un volet sensibilisation</li> <li>- Un volet équipements.</li> </ul>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Toutes les populations de la commune	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Nombre de campagnes de vaccination	
<b>Partenaires</b>	
MS, ONGs	

## FICHE DE PROJET N° 22

<b>Intitulé</b>	Extension de la pharmacie des indigents
<b>Localisation</b>	Capitale
<b>Cout en</b>	9 000 000
<b>Durée</b>	5 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Le niveau de pauvreté d'une importante partie de la population de la commune la prive d'accéder aux médicaments en cas de maladie. Ces populations dans plusieurs cas peuvent céder ou voir leur état de santé se dégrader faute de médicaments.</p> <p>La commune a déjà mis en place une pharmacie destinée à cette catégorie de la population, néanmoins les services fournis ne couvrent plus les besoins des indigents dont le nombre ne cesse de grandir.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Disponibiliser les médicaments pour les indigents	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agit de poursuivre et de renforcer le projet de la pharmacie pour indigents mise en place par la commune dans le cadre de son programme de protection sociale.</p> <p>Ainsi les moyens de la pharmacie seront considérablement augmentés pour lui permettre de servir plus de patients.</p> <p>Des procédures seront mises en place pour identifier les personnes indigentes et garantir une gestion transparente de cette pharmacie.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
La population indigente de la commune	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Nombre de personnes servies	
<b>Partenaires</b>	
MS, ONGs	

## FICHE DE PROJET N° 23

<b>Intitulé</b>	Fonds d'appui aux initiatives économiques
<b>Localisation</b>	Toute la commune
<b>Cout en MRU</b>	30 000 000
<b>Durée</b>	5 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>L'absence de services financiers adéquats constitue un handicap majeur pour le développement des initiatives économiques au niveau de la commune. En effet, les porteurs de projets viables n'arrivent pas à accéder aux financements souhaités faute de garanties exigées par les structures financières.</p> <p>D'où la nécessité de mettre en place un fonds d'appui pour aider les individus ou structures porteurs de projets viables, créateurs d'emploi et améliorant le cadre de vie des populations de la commune</p>	
<b>Objectifs</b>	
Développer les activités économiques urbaines	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agit de mettre en place un fonds pour le financement des initiatives économiques. La gestion de ce fonds se fera sur la base d'une procédure concertée et transparente dont l'objectif est de s'assurer de la pertinence des projets à financer et garantir la transparence dans l'octroi des financements.</p> <p>Pour ce faire un manuel de procédures de ce fonds sera élaboré. Il devra définir, les critères d'éligibilité des porteurs et des projets, le cheminement des requêtes à soumettre ainsi que les modalités de mise en œuvre des projets à financer. Les microprojets sont ainsi soumis à un processus de concertation communal au sein des CCC d'abord, puis la validation et adoption par le conseil municipal avant leur transmission au comité de gestion du Fonds.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Les bénéficiaires directs de ce projet sont les personnes ou structures qui opèrent dans le domaine des activités productives au niveau de la commune.	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés ;</li> <li>- Nombre de projets financés.</li> </ul>	
<b>Partenaires</b>	
MEJS	

## FICHE DE PROJET N° 24

<b>Intitulé</b>	Création de marchés communaux spécialisés
<b>Localisation</b>	BMD-Centre Emetteur- E-Nord
<b>Cout en MRU</b>	22 000 000
<b>Durée</b>	1 an
<b>Situation avant-projet</b>	
Au niveau de la capitale, les marchés sont dans une situation de désordre total avec parfois des risques pour la santé des populations lié à l'exposition des produits alimentaires à côté des produits toxiques.	
<b>Objectifs</b>	
Ce projet vise la réorganisation des marchés et l'instauration de règles strictes pour la localisation des produits commerciaux. Il vise aussi la sécurisation des produits alimentaires et le respect des règles d'hygiène et de salubrité.	
<b>Description de l'activité</b>	
Construction d'un marché avec de grands hangars pouvant abriter un bon nombre de vendeurs et de produits et garantissant la séparation entre les différents produits exposés.	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Commerçants Citoyens	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Nombre de marchés spécialisés construits	
<b>Partenaires</b>	
<b>MHUAT, Fédération du commerce</b>	

## FICHE DE PROJET N° 25

<b>Intitulé</b>	Création d'aires de jeu
<b>Localisation</b>	Toute la commune
<b>Cout en MRU</b>	2 400 000
<b>Durée</b>	4 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Les jeunes de la commune manquent d'espaces pour pratiquer leurs activités sportives notamment le football pratiqué presque par l'ensemble de la population jeune.</p> <p>Les enfants utilisent des espaces inappropriés et souvent insalubres pour pratiquer leurs activités sportives ce qui les expose à des blessures et la propagation de maladies.</p> <p>Certains enfants sont obligés de se déplacer très loin de leur lieu d'habitation à la recherche d'espaces ce qui peut créer des risques en termes de sécurité pour ces enfants.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Permettre aux enfants de pouvoir pratiquer leurs activités sportives dans des aires protégées et sécurisées.	
<b>Description de l'activité</b>	
Il s'agit d'aménager des aires pour la pratique des sports au niveau des places publiques. Ces aménagements doivent tenir compte des besoins en termes de distraction de la population jeune. Ainsi chaque aire doit contenir un espace pour le football, des jeux pour enfants sous la supervision d'un moniteur spécialisé.	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Les enfants de la commune, en particulier ceux issus des ménages vulnérables.	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Nombre d'aires créées Nombre d'enfants qui les fréquentent	
<b>Partenaires</b>	
<b>MEJS</b>	

## FICHE DE PROJET N° 26

<b>Intitulé</b>	Création d'un centre d'écoute pour jeunes
<b>Localisation</b>	Capitale
<b>Cout en</b>	8 000 000
<b>Durée</b>	5 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>La population jeune de la commune manque d'espace pour échanger, développer ses idées et créer des liens avec des forums et structures d'appui aux jeunes. Ainsi, le potentiel de cette jeunesse assez dynamique et créative n'est pas exploité au moment où des opportunités existent pour le valoriser.</p> <p>Le nombre d'enfants hors écoles et sans qualification nécessite une action d'urgence pour encadrer cette population au risque de la voir basculer dans des activités dangereuses pour la société.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Encadrer la dynamique de la jeunesse au niveau de la commune.	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agit de mettre en place un centre d'écoute qui sera animé par des spécialistes. Ce centre constituera un lieu où les jeunes peuvent se rencontrer et discuter de l'ensemble de leurs préoccupations. Il aidera ceux d'entre eux qui ont des projets en les mettant en contact avec des partenaires pour les appuyer. Il vulgarisera toutes les bonnes pratiques pour éviter le dérapage des jeunes.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
La population jeune de 18 à 30 ans	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Centre fonctionnel Nombre de jeunes qui les fréquentent	
<b>Partenaires</b>	
MEJS, ONGs	

## FICHE DE PROJET N° 27

<b>Intitulé</b>	Organisation d'un tournoi sportif pour les jeunes
<b>Localisation</b>	Toute la commune
<b>Cout en MRU</b>	5 000 000
<b>Durée</b>	5 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Il existe au niveau de la commune une grande population de jeunes qui pratiquent le football comme sport principal. Ces jeunes malheureusement ne disposent pas d'appuis et ne sont pas organisés faute de moyens et d'encadrement.</p> <p>Pour accompagner cette dynamique et développer le sport, il devient nécessaire de créer des activités pour organiser les équipes des jeunes de 12 à 15 ans.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Développer la pratique du sport de quartier	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Organiser un tournoi pour les jeunes de 12 à 15 ans. Chaque quartier s'organisera pour former une équipe pour laquelle un encadreur sera affecté par la commune.</p> <p>Un programme d'entraînement sera mis en place en tenant compte de la disponibilité des enfants et un tournoi annuel sera organisé au profit de ces équipes en collaboration avec les services du Ministère de l'Emploi de la Jeunesse et des Sports.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Les jeunes de 12 à 15 ans.	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Nombre d'équipes formées Nombre de tournois organisés	
<b>Partenaires</b>	
<b>MEJS</b>	

<b>FICHE DE PROJET N° 28</b>	
<b>Intitulé</b>	Organisation d'activités culturelles et sportives
<b>Localisation</b>	Toute la commune
<b>Cout en MRU</b>	2 000 000
<b>Durée</b>	1 an
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Au niveau de la commune il existe un ensemble d'associations culturelles et artistiques qui peinent à exister faute de moyens et d'accompagnement. Par ailleurs la dimension culturelle et artistique a été souvent léguée au second plan au moment où la commune dispose d'un énorme potentiel non exploité.</p>	
<b>Objectifs</b>	
<p>Promouvoir la culture et l'artisanat au niveau de la commune</p>	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agit d'organiser des événements culturels et artistiques mettant en valeur la diversité culturelle de la commune et promouvant les produits artistiques. Ainsi un festival annuel pour la culture et l'artisanat sera organisé par la mairie en collaboration avec l'ensemble des acteurs. Par ailleurs les associations culturelles et artistiques seront appuyées pour l'organisation d'expositions et d'événements culturels.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
<p>Les associations culturelles et artistiques de la commune</p>	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
<p>Nombre d'activités réalisées</p>	
<b>Partenaires</b>	
<p>Associations culturelles et artistiques, MCT</p>	

## FICHE DE PROJET N° 29

<b>Intitulé</b>	Appui aux associations sportives
<b>Localisation</b>	Toute la commune
<b>Cout en MRU</b>	20 000 000
<b>Durée</b>	5 ans
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>La commune accorde une importance particulière au sport en tant qu'activité de promotion de la jeunesse. Dans ce cadre elle apporte des appuis importants pour plusieurs associations sportives dont le club de Tevragh Zeina qui ont remporté plusieurs coupes.</p> <p>Malgré cela plusieurs il existe associations sportives, qui nécessitent d'être appuyées compte tenu du rôle qu'elles jouent dans le développement du sport au niveau de la commune.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Promouvoir le sport et développer les associations sportives.	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Il s'agit d'élargir l'actuel programme d'appui aux associations sportives pour toucher plus d'associations et surtout d'autres sports que le football.</p> <p>Des dispositions seront mises en place pour définir les critères d'éligibilité des associations en collaboration avec le Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Association sportives	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
<p>Nombre d'associations appuyées</p> <p>Nombre de coupes gagnées par les associations</p>	
<b>Partenaires</b>	
FFM ; MEJS	

<b>FICHE DE PROJET N° 30</b>	
<b>Intitulé</b>	Appui aux OSC, aux Coopératives et autres associations
<b>Localisation</b>	Toute la commune
<b>Cout en MRU</b>	5 000 000
<b>Durée</b>	1 an
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Les organisations de la société civile (ONG, Coopératives et associations diverses) jouent un rôle important en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, à la protection de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques comme elles participent régulièrement à la promotion et à la vulgarisation des droits humains. Ces organisations font face à un certain nombre de difficultés dont notamment l'insuffisance voire le manque d'appuis financiers, des déficits en matière de ressources humaines et d'équipements.</p>	
<b>Objectifs</b>	
<p>Il s'agit de mettre en place un fonds d'appui aux organisations de la société civile pour promouvoir la société civile au niveau de la commune.</p>	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Appuyer les OSC pour être en mesure d'exécuter des actions portant sur les thématiques : lutte contre l'exclusion et la vulnérabilité, droits humains et citoyenneté, genre changements climatiques et participation citoyenne.</p>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
<p>Les OSC de la commune</p>	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
<p>Nombre d'initiatives portées par les OSC financées.</p>	
<b>Partenaires</b>	
<p>CCC, OSC</p>	

## FICHE DE PROJET N° 31

<b>Intitulé</b>	Réorganisation du personnel communal
<b>Localisation</b>	Mairie
<b>Cout en</b>	10 000 000
<b>Durée</b>	1 an
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>L'analyse de la situation du personnel communal montre la prédominance du personnel d'appui, le personnel technique et administratif étant assez limité. En effet, les agents forment 25% du personnel, suivi des collecteurs 18%. Le nombre de gardiens est 21 (soit 8%) et celui des assistants est de 18 et les secrétaires est de 17 et les contrôleurs 11. Les conseillers du Maire et les chefs de divisions et services sont au nombre de 23 soit 9% de l'effectif global</p> <p>Dans le cadre de la nouvelle vision il faudra procéder à une réorganisation du personnel permettant à la Mairie de disposer des ressources humaines qualifiées.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Renforcer les capacités de la Mairie	
<b>Description de l'activité</b>	
Réaliser un audit organisationnel pour évaluer les compétences du personnel, identifier les besoins en ressources humaines et proposer un plan de réorganisation.	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Personnel de la Mairie	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Le niveau de compétence du personnel communal Nombre de personnes formées	
<b>Partenaires</b>	
Syndicat des employés	

## FICHE DE PROJET N° 32

<b>Intitulé</b>	Formation des élus locaux
<b>Localisation</b>	Mairie
<b>Cout en</b>	2 000 000
<b>Durée</b>	Un an
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Le rôle des conseillers municipaux est déterminant dans la gestion des affaires locales. Ce rôle ne saurait être joué sans une bonne compréhension de la part de ces élus de leurs missions et de l'environnement dans lequel ils travaillent. En effet, le plus part des élus n'ayant jamais exercé des fonctions dans le domaine de l'administration ou structures assimilés, méconnaissent le fonctionnement des instances de l'Etat et les opportunités existantes en matière de mobilisation de fonds et de création de partenariats.</p> <p>Ainsi, une formation sur un ensemble de thématiques en lien avec les missions de la commune, la bonne gouvernance et les stratégies de développement du pays est nécessaire pour permettre à ces élus de mieux jouer leur rôle.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Renforcer les capacités des conseillers municipaux.	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Réaliser un programme de formation en collaboration avec la Direction Générale des Collectivités Territoriales sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle de l' élu ;</li> <li>- Compétences communales ;</li> <li>- Objectifs nationaux en matière de décentralisation ;</li> <li>- Environnement</li> <li>- Plaidoyer</li> <li>- Coopération décentralisée</li> <li>- Politiques sectorielles.</li> </ul>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Les conseillers municipaux	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Nombre de formations organisées	
<b>Partenaires</b>	
MIDEC	

## FICHE DE PROJET N° 33

<b>Intitulé</b>	Amélioration des recettes fiscales
<b>Localisation</b>	Mairie
<b>Cout en</b>	3 400 000
<b>Durée</b>	Un an
<b>Situation avant-projet</b>	
<p>Les recettes fiscales de la commune n'ont pas beaucoup évolué ces dernières années en comparaison avec le développement des activités économiques. Ceci est du tout d'abord à un manque d'information sur l'ensemble des personnes exerçant des activités économiques en plus de la faiblesse du dispositif de recouvrement et des outils de gestion utilisés.</p> <p>Ainsi des montants importants restent non recouverts chaque année en raison de l'inefficacité de l'actuel dispositif ce qui constitue à un manque à gagner important pour la commune.</p>	
<b>Objectifs</b>	
Améliorer les recettes fiscales de la commune	
<b>Description de l'activité</b>	
<p>Cette activité comportera trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un volet pour la réorganisation du service de recouvrement</li> <li>- Un volet mise à jour de la base de données fiscale</li> <li>- Un volet développement d'outils informatisés en lien avec les bases de données nationales pour une meilleure gestion de la fiscalité communale.</li> </ul>	
<b>Description des bénéficiaires</b>	
Mairie	
<b>Indicateurs d'impact</b>	
Taux de recouvrement des taxes et impôts	
<b>Partenaires</b>	
<b>Ministère des finances</b>	